

# LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

A. DENIS, Directeur-Propriétaire.

BUREAU : 114 Rue Cascades.

## FEUILLETON.

LE

### Serment du Corsaire

VIII

ESCLAVES.

(Suite)

—Jocelyne !

Après l'héroïsme, le matyre.

Mais ce cri de la Barbinais restait inconscient ; et bientôt des paroles incohérentes se succédèrent sur ses lèvres. Il se croyait toujours sur le pont de son navire, luttant contre les Turcs, donnant son sang, offrant sa vie, se rattachant à cette suprême espérance que Servan docile à ses ordres, allait mettre le feu aux poudres, et que la frégate sauterait couvrant de ses débris les fustes barbaresques dont quatre au moins se trouveraient ensevelies dans son désastre. Cette folie délirante aggravait l'état de la Barbinais. La violence de ses mouvements dérangeait les appareils ; les blessures se rouvraient ; le sang coulait de nouveau, et Vernon commençait à désespérer du salut de son blessé, quand Servan un bandage autour du front, les poignets meurtris et à demi brisés, descendit de son hamac et s'approcha de celui de Pierre.

—Monsieur le chirurgien, dit-il, confiez-moi la garde du capitaine, je le soignerai bien, je vous le jure... Avant d'être moussé, j'habitais l'hospice... Plus d'une fois j'ai aidé les sœurs ; ayez confiance. Et puis, voyez-vous, je garde un appareil pour les blessures de M. Pierre ?

—Toi, pauvre enfant ?

—Oui, monsieur... Tout le monde l'ignore... Au milieu du tumulte de la bataille, on ne s'inquiétait guère d'un enfant... Mais Galhauban avait eu des bontés pour moi, et je tenais à les reconnaître... Il fallait prouver à tous que l'orphelin était digne de se battre avec les corsaires malouins. Aussi quand il me sembla que le *Sirius*, pris entre quatre feux, ne se sauverait jamais, grimpai au mât, et au milieu du tourbillon de fumée des mousquets, et des éclats des grenades, j'arrachai notre pavillon... Le *Sirius* est pris, c'est possible, mais nous n'avons pas amené le drapeau...

Et l'enfant tira de sa poitrine un haillon de soie blanche noirci, troué, déchiqueté, mais qui pour tous représentait encore l'honneur de l'équipage.

Vernon serra Servan dans ses bras —Cache-le bien ! fit-il, cache-le bien !

—Soyez tranquille ! je ne le rendrai qu'au capitaine ! D'ailleurs, j'ai mon idée : ou un matelot ne passe pas, se glisse un enfant... Galhauban m'a fait jurer de lui faire honneur, je tiendrai ma promesse... Maintenant, me croyez-vous digne de soigner mon capitaine ?

—Oui, oui, répondit Julie Vernon avec émotion ; Dieu nous le rendra peut-être, cependant...

Il n'acheva pas, car il sentait au fond de l'âme que mieux valait mille fois mourir que de vivre pour devenir prisonnier des Turcs.

Après quelques jours de traversée les minarets d'Alger se montrèrent au milieu de bouquets de palmiers, et bientôt on entra dans le port.

Deux des blessés avaient succombé. Poigne-d'Acier ne donnait plus

d'inquiétude, Galhauban maugréait et jurait toute la journée, mais chez le matelot il s'agissait d'une habitude si invétérée, qu'après avoir récité son *Confiteor*, il recommençait sans s'en apercevoir. Pour le maire d'équipage c'était simplement une énergique forme de langage et jamais il ne lui vint à l'esprit de songer à offenser Dieu et les saints en les prenant à témoins de la conduite des pirates.

Au moment où le reis du vaisseau barbaresque entra dans le port d'Alger, en remorquant le *Sirius*, afin d'annoncer son succès il fit tirer un coup de canon, mais il ne put arborer à son propre navire le pavillon du vaisseau pris, ce pavillon que Servan cachait dans sa poitrine comme une relique sacrée.

Le vaisseau turc fut rangé le long du quai ; puis le pacha, informé de la victoire remportée envoya à son bord le « contrôleur des prises. »

Il s'agissait d'exercer le droit de *caraporta*, et de s'assurer de la valeur du *Sirius*. A cette époque le gouvernement possédait un seul vaisseau.

Les navires composant la force maritime de la Turquie, étaient la propriété de particuliers, n'ayant pas le droit de refuser à l'État le service que celui-ci demandait.

La Course était l'unique source de fortune des particuliers et du gouvernement. Quand un homme possédait un ou plusieurs navires avait résolu de mettre à la voile, il choisissait sa croisière.

Ces croisières embrassaient outre la Méditerranée, le Détroit de Gibraltar, le cap Molinero, Gat, Palos Saint-Martin, Saint-Sébastien, Majorque Minorque, le Cap Corse, Corsica, la rivière de Gènes, le golfe de Naples.

Il semble, en lisant l'énumération des endroits servant de théâtre aux déprédations des navires turcs qu'Alger devait posséder de vastes chantiers de construction, et faire venir du Nord les bois, les voiles, les cordages nécessaires pour le gréement des vaisseaux.

Il n'en était rien.

Sans doute on demandait à la province de Bougie, le bois nécessaire à la fabrication du fond et des quilles du navire, mais le reste était pris sur les vaisseaux chrétiens. Le droit de *caraporta* comprenait la faculté de s'emparer des mâts, des manœuvres, des cordages et des voiles des vaisseaux conquis.

Au pacha revenait de droit le huitième de la valeur de ces prises.

Quand le contrôleur après avoir parcouru le *Sirius* eut évalué ce que pouvaient valoir encore ses mâts, ses agrès brisés, ses toiles brûlées, il descendit dans l'entrepont où se trouvaient ceux des matelots survivant à la bataille et à leurs blessures. chacun d'eux fut interrogé sur sa nationalité, son âge, ses aptitudes.

Tous purent répondre, hors Pierre la Barbinais dont la pensée restait encore la proie du délire.

Il restait plus à insérer que Servan ; mais en vain le chercha-t-on sur le vaisseau, il devint introuvable.

Au moment où le navire remorqué du *Sirius* entra dans le port d'Alger, le mousse grimpa à la hauteur d'un sabord, amincissant son corps déjà si frêle, passe à travers la fenêtre étroite, puis brusquement il se laissa tomber à la mer.

Nul ne surprit cette évasion.

Le reis craignant une réprimande, n'insista point sur l'absence du mousse. Il fut indiqué au procès-verbal que l'on avait oublié de constater sa mort survenue à la suites de blessu-

res graves.

Ces premières formalités remplies, on procéda au débarquement des esclaves qui, du navire malouin devaient être conduits à une sorte d'entrepôt général où ils resteraient jusqu'à ce qu'une guérison parfaite de leurs blessures permit de les mettre en vente et d'en tirer un bénéfice.

Il se laissèrent conduire où on voulut, muets et mornes, le front baissé, l'âme déchirée, regrettant amèrement que Dieu ne les eût point retirés de ce monde avant de permettre qu'on les chargeât de fers.

La Barbinais et Grand-Pommier, un de ses matelots, furent seuls, en raison de la gravité de leurs blessures, dans l'impossibilité de marcher au lieu de leur destination. On dut les y transporter. Mais ce ne fut point à la pitié qu'ils durent d'y être conduits d'une façon supportable ; devenu une marchandise, il s'agissait de l'avoir le moins possible ; mais si la litère sur laquelle on plaça les blessés fut presque douce, en revanche la population ne manqua pas d'accabler d'injures les marins du *Sirius*. Ceux qui allaient à pied se trouvaient réduits à l'impuissance de faire un mouvement, mais les regards furieux qu'ils jetaient sur les insulteurs prouvaient assez quelle était leur indignation. Chacun d'eux portait la trace de blessures reçues de face, en braves, à la poitrine, à la tête ; des linges sanglants entouraient leurs fronts et leurs membres, et pourtant sur leur passage, hommes, femmes, enfants, les voyant désarmés, les traitaient de lâches et de « chiens de chrétiens ».

Ils furent conduits dans une salle assez vaste, et comme chacun d'eux portait les traces d'un coup de mousquet ou d'un coup de sabre, on laissa le chirurgien au milieu d'eux.

Vernon prit pour aides deux mousses, Mériadet et Hervé, qui témoignèrent un zèle égal pour soigner les blessés.

Le capitaine délirait toujours. Dans ses paroles incohérentes revenaient tantôt le nom de Jocelyne ; tantôt il multipliait les encouragements aux marins du *Sirius*. Pour lui la bataille allait s'engager. Jamais il ne comprit qu'elle était perdue. Vernon aurait préféré le voir plongé dans le désespoir que ne pouvait manquer de lui assurer la défaite, car de l'heure où il retrouverait le sentiment de la réalité, l'excès de la souffrance morale pouvait amener une terrible rechute.

An bout de quelques jours Poigne d'Acier, Galhauban et Jean-la-Grenade pouvaient bouger leurs membres endoloris ; mais à mesure que les blessures guérissaient, on doublait le poids de leurs chaînes, dans la crainte d'une évasion qui eût été une perte considérable, non seulement pour le capitaine qui s'était emparé du *Sirius*, mais encore pour le Pacha.

On nourrissait les captifs de ragout de mouton et de monceaux de riz qui finirent par leur faire regretter l'ordinaire du bord. Certes plus d'une fois ils avaient raillé la cuisine du maître Coq, combien à cette heure ils s'en seraient régales ! Sur le *Sirius*, ils se moquaient du Rix-Pain-Sel le rogneur de portions mais à cette heure où les bidons étaient vides où le bouillon ne s'emplissait jamais d'eau-de-vie, ils sentaient de fameux trous dans l'estomac, et maudissaient mille fois Mohomet d'avoir proscrit le vin et les liqueurs fortifiantes. Un autre mal les rongait : l'ennui. Ces matelots accoutumés à la vie de bord, aux heures de quart, ne savaient que faire de leurs mains

N'importe quel travail leur eût semblé préférable à l'inaction forcée, et cependant quand à ce sujet ils exprimaient leur souci, le chirurgien répondit.

—Camarade, nous vivons ensemble ; déjà compatriotes nous voilà devenus frères par le malheur. Un jour viendra où vous regretterez les heures que vous maudissez maintenant. Sans doute nous souffrons, mais l'avenir qui nous est réservé n'est-il point mille fois plus épouvantable encore ? Je vous en conjure, rassemblez votre courage, fortifiez-vous dans la foi, dans l'amitié, afin d'avoir assez d'énergie pour endurer l'esclavage.

—L'esclavage ! s'écria Galhauban, croyez-vous donc, monsieur, que je le subirai une seule heure ? moi le premier matelot du *Sirius*, le mécréant qui m'achètera fera, je vous assure, un mauvais marché ! A peine serai-je rendu dans sa demeure maudite que me faisant une arme de n'importe quoi je le tuera, aussi vrai que nous sommes ici face à face.

—Non, tu ne le feras pas, Galhauban.

—Qui m'en empêchera ?

—Ta conscience.

—Vous ne croyez cependant pas, monsieur, que ces Turcs là soient des hommes comme nous ?

—Ce sont des hommes ! Si au lieu d'être vaincus nous nous trouvions vainqueurs, te croirais-tu le droit de les assassiner ? Non ! Les lois de l'humanité te l'interdiraient plus encore que ton intérêt personnel. Pourquoi veux-tu exiger de gens n'ayant ni tes mœurs ni ta croyance, des vertus de compassion que tu dois à la civilisation et à la foi ? Seras-tu le seul malheureux ? Tous nous souffrirons et tous nous serons vendus comme esclaves, et traités avec la dernière rigueur. Les questions religieuses, questions passionnées pour les Turcs, nous vaudront une aggravation de peine. Tu mourrais plutôt que d'abjurer ta foi, n'est-ce pas ? Tu dois vivre plutôt que de renoncer au devoir qui te commande de te montrer supérieur à ta mauvaise fortune.

—Vivre ! monsieur Vernon ; je consentirais à vivre quand on devrait me nourrir de riz à l'eau, et me condamner à boire du bouillon de grenouilles ! Mais songer qu'on me vendra comme une bête de somme, que je devrai obéir à des Mahométans, servir sur leurs vaisseaux, des vaisseaux qu'on nous aura volés, jamais je ne le ferai, jamais, voyez-vous !

—Le chirurgien posa la main sur le bras de Galhauban.

—Certes, lui répondit-il, je crois plus aisé de subir la torture qui brise les os, que d'endurer quotidiennement des mauvais traitements et des injures. Mais Dieu nous garde, camarade ! Il voit ce que nous souffrons et à nos douleurs il mettra un terme.

—Quand je vous le dis, nous mourrons !

—Tu oublies la revanche !

—La revanche ! Regardez nos mains et nos pieds ! Nous sommes des prisonniers, nous deviendrons des forçats !

—Galhauban, depuis que les croisés nous jetèrent sur l'Orient, les Turcs sont pour nous d'irrévocables ennemis, et nous avons tout à redouter de leur cruauté !

—Vous voyez bien, monsieur, vous en convenez !

—Laisse-moi achever. Le Turc, mou, lâche, efféminé dans ses harems est sans industrie, sans force et sans marine. Il devient voleur pour ac-

quérir ce qui lui manque. Tu l'as appris en entendant le récit qu'on nous a fait de la vente et du démembrement du *Sirius*. A peine notre pauvre navire se trouvait-il dans le port, qu'en raison du droit de *Caraporta*, les agrès du grand mât revenaient au gardien du port ; tandis que les agrès du mât de misaine devenaient la propriété du vaisseau capteur. Quant à la coque, cette coque fine et légère, sortie des chantiers de Solidor, on la vendra dans le palais de Babahassan, et les pirates en partageront le prix, dans la même proportion que les marchandises et les esclaves...

—Quand je vous dis...

—Alors on nous vendra.

—Tonnerre de Brest ! on vendra Galhauban !

—Remercie le ciel de ton habileté de marin. Tu n'iras pas au bagne, toi ! Les vaisseaux pirates des Turcs ont besoin de matelots habiles. Ils font des Maures leur canonnières ; la plupart des manœuvres sont confiées à des chrétiens. Comprends-tu, maintenant ? Un homme adroit et courageux qui se trouve en face d'un port ou qui passe dans les eaux d'un navire, salue à la mer et reconquiert sa liberté ! Le Reis du navire capteur a du compter les coups durant la bataille, tu seras un de ceux qui se vendront le plus cher, et celui qui gardera le plus de chance de se sauver...

—Est-ce vrai, monsieur Vernon, qu'on essaiera de me faire abjurer ma religion ?

—Tu es trop vieux pour qu'ils le tentent. Parmi nous, deux êtres seuls sont exposés aux persécutions de ce genre ; les deux mousses ! Oui, si ces pauvres petits êtres domptés par la douleur se faisaient musulmans, peut-être se verraient-ils comblés de faveurs par le Pacha lui-même, mais excepté les hommes d'une haute situation qu'on tente de lier par l'abjuration, les Turcs ont encore le bon sens de comprendre que celui qui trahit son Dieu trahira son maître. Tu resteras chrétien, mais tu seras esclave... Pourtant je ne t'ai parlé que d'une des chances qui te restent de reconquérir ta liberté ! Dieu a mis dans le cœur de certains hommes une charité que rien ne rebute et n'effraie. A chaque malheur fondant sur l'humanité il envoie un moyen de guérison. On a vu parfois à Saint-Malo des moines quêteurs sollicitant les aumônes des fidèles en faveur des captifs ; ils viendront ici ; ils rachèteront des prisonniers, ils les rendront à leur pays, à leur famille... La nouvelle de la perte du *Sirius* excitera un regret général. Il n'est pas un matelot rentrant dans la Cité des Corsaires avec sa part de prise qui ne sacrifie quelques écus pour aider à notre rachat. Tu reverras Saint-Malo Galhauban, tu chanteras encore dans le cabaret de la mère Cachalot.

—Cà monsieur, c'est impossible ! J'étais comme les autres, gai et même un peu fou, on est à terre, c'est pour rire, n'est-il pas vrai ? Mais je ne rirai plus jamais, sinon quand le ciel permettra que j'étrangle un chien de Turc. J'étais fier, voyez-vous, de m'être toujours trouvé à bord de navires rentrant pavés dans le port, et la cale remplie de marchandises. Je m'étais accoutumé à être vainqueur, à lever la tête, et à compter parmi les plus intrépides matelots de la Course. Me voilà vaincu, m'en souviendrai toujours ! Toujours ! Il n'y aura point de pile flanquée aux Turcs si Dieu permet que je redeviens libre qui puisse me consoler d'une défaite.

—Galhauban, tu te consoleras à la prochaine victoire. Le seul serment que je te demande, est celui de ne jamais oublier tes camarades et de te venger ensuite le mieux que tu pourras.

—Jocelyne ! Jocelyne ! appela le capitaine.

Vernon courut à la Barbinais.

Celui-ci s'était dressé sur son lit, et tendait les bras à une vision lointaine. Grâce aux soins du jeune chirurgien, les blessures des mains et des bras se trouvaient cicatrisées ; la plaie de l'épaule se fermait rapidement ; seul le coup de sabre qui avait manqué de fendre en deux la tête de Pierre, laissait encore un sillon sanglant.

—Vernon s'assit près du lit du blessé.

—Vous reverrez Jocelyne, lui dit-il, de loin elle prie pour vous. Elle vous aime...

—Est-ce que la croisière n'est pas finie ? demanda Pierre. Je me suis battu ! J'ai mis le feu au navire turc... Il flambe ! Il éclaire la mer à plusieurs lieues... Oui, mais à cette clarté j'aperçois d'autres navires... Ils sont cinq, huit, dix... Les Turcs ! les Turcs ! toujours, encore ! Vive le roi ! Et Notre-Dame d'Auray nous soit en aide ! Ah ! mes braves camarades ! Mes loups de mer ! En avant ! à l'abordage ! à l'abordage !

Il agita les bras, puis soudain pris du vertige, il retomba sur son oreiller.

—Ne le guérez-vous douc pas, capitaine ?

—Hélas ! répondit celui-ci, tandis que la raison est perdue, il ignore les malheurs survenus, les douleurs à subir. Quand il renâtra au sentiment de la réalité son désespoir sera d'autant plus affreux qu'il gardera moins d'espérance.

—Et j'ose me plaindre ! murmura Galhauban.

Il quitta le chirurgien et rejoignit les deux mousses. Quelquesunes des paroles de Vernon lui restaient sur le cœur.

A mesure que l'état de santé de la majorité des prisonniers devenait meilleur, on augmenta de soins et de prévenances à leur égard. Vers la fin du jour on emmena au bain les mieux portants. Ils revinrent de ces étuves le corps reposé. Un repas presque recherché leur fut servi.

Ne fallait-il point soigner sa marchandise, et la préparer pour la vente ?

Les matelots essayèrent un moment de refuser ce nouveau genre de vie ; alors ce fut à coups de bâtons qu'on les força de se baigner, de manger des choses nourrissantes. On leur ôta les fers serrant leurs bras et leurs chevilles. Leur défiance augmentait en même temps que les égards dont ils devenaient l'objet.

Cependant jamais on ne leur parlait de vente d'esclaves.

Un jour Vernon demanda à un des Turcs qui apportait les repas :

—Où sommes-nous ici ?

—Dans une des dépendances du palais du Pacha.

—Quand en sortirons-nous ?

—Quand vous aurez un maître.

On ne les trompait pas ; les Pachas d'Alger très défilants au sujet de la bonne foi des reis ramenant au port une riche prise, commençaient par mettre les hommes sous la garde de leurs soldats. Les survivants du *Sirius* habitaient dans le palais. Mais de ce palais ils ne connaissaient que la vaste chambre blanchie à la chaux et garnie de minces matelas sur lesquels ils dormaient.

Un matin Pierre se souleva sur son lit, et promena autour de lui un regard dans lequel il n'était plus possible de trouver trace de folie.

—Où suis-je ? demanda-t-il à Vernon qui accourut.

—Au milieu de tes amis.

—Mon navire...

Le chirurgien hésita.

—Parle, dit-il, je puis tout entendre.

—Le *Sirius* est vendu.

—Nous sommes prisonniers ? Vernon inclina la tête.

—C'est bien ! répondit la Bbinais,

je comprends... Je me souviens... Après la victoire, la défaite ! Ecrasés sous le nombre... Mon Dieu ! mon Dieu !

Il fit signe aux matelots d'approcher.

—Ce qui se passera mes amis, sera plus terrible que la plus épouvantable bataille ! Mais Dieu nous garde ! Dieu nous sauvera, nous sommes chrétiens et nous sommes Bretons !

Il semblait, du reste, que les mécréants eussent attendu la guérison de Pierre de la Barbinais pour arrêter comment se passerait la vente des esclaves. On ne dérogeait point aux usages habituels, et cependant on devinait que le Pacha portait un vif intérêt à tout ce qui concernait le *Sirius*.

La bravoure de ses matelots, la nature du navire monté par eux, ce que le reis capteur avait raconté des prodiges de courage réalisés par la Barbinais, tout concourait à l'intéresser au plus haut point. Cependant il ne se prononçait pas encore. Soit indécision, cruauté ou désir de juger par lui-même du degré d'énergie des Malouins, il décida que le jour même où le chirurgien déclarerait que ses soins cessaient d'être indispensables, la Barbinais et ses compagnons seraient conduits devant lui.

Ils étaient treize, plus les deux mousses. Plus d'une fois, en les regardant d'une façon menaçante, leurs gardiens prononcèrent le nom de « Batistan » mais ils ne comprirent pas. Pourtant ce mot éveillait en eux l'idée vague d'une humiliation et d'une souffrance.

Une dernière fois on les conduisit au bain, puis à la place des lambeaux sordides qui les couvraient, on leur distribua des vêtements propres. Enfin on les enferma dans une cour intérieure dépendant du palais du Pacha.

Ils y restèrent longtemps, exposés à un soleil brûlant, jusqu'à ce qu'un grand bruit de portes ouvertes, de sabres traînant sur les dalles, d'hommes se précipitant agenouillés sur le sol, les tirât de la torpeur dans laquelle les jetait cette lumière vive, cette chaleur dévorante.

L'entrée dans la cour d'hommes armés de bâtons, sortes d'exécuteurs précédant Iacoub, les avertit que l'heure d'un changement nouveau dans leur existence venait de sonner. Alors, au lieu de courber le front ils le relevèrent, résolus à tout subir plutôt que de s'humilier devant le vainqueur.

Le Pacha, sans doute pour les frapper davantage de respect et de crainte, s'était fait précéder et suivre d'un grand appareil militaire. Vêtu d'habits magnifiques, constellé de pierres, le regard fixe et dur, s'appuyant sur la poignée d'un sabre enrichi de rubis et d'émeraudes, il s'avança et promena longtemps son regard à l'expression hautaine et glacée sur le groupe des Malouins.

Ensuite il s'avança du côté de la Barbinais.

Celui-ci comprenait assez la langue turque pour entendre ce que Baba-Hassen demandait à son vizir.

Cependant il ne le laissa pas deviner, craignant que cette nouvelle donnât encore plus d'intérêt à sa capture.

Le pacha n'avait point besoin de cela pour souhaiter garder pour lui le capitaine du *Sirius*. La loi lui donnant le huitième des hommes saisis il comptait en réclamer deux :

La Barbinais d'abord. En dépit des papiers trouvés dans son coffre Baba-Hassen refusait de reconnaître le maître du *Sirius* comme le capitaine d'un navire destiné à protéger la navigation de bâtiments marchands faisant au loin le commerce. On s'agitait en ce moment beaucoup en France. La Turquie redoutait que Louis XIV entreprit contre elle une guerre sans merci, et tout ce que le Reis du navire vainqueur raconta persuada au Pacha, comme à ses ministres que la raison du voyage de la Barbinais était toute politique, et qu'on devait bien moins le considérer comme un Coasaire que comme un envoyé du roi chargé de s'assu-

rer de la puissance de la force navale de la Turquie.

Le Pacha étendit donc la main dans la direction de la Barbinais.

—Ce chrétien est à moi ! fit-il.

Le visage de Pierre conserva son calme marmoréen, mais une douleur subite l'atteignit au cœur. Il comprenait qu'une fois prisonnier d'un tel maître, toute espérance de liberté serait perdue.

Les yeux froids du Sultan inspectèrent de nouveau les matelots du *Sirius* ; il désigna Galhauban du geste.

—Celui-ci ramènera sur la galère.

Puis le pacha couvert de brocard et de pierreries, les janissaires, les noirs disparurent, la porte se ferma et les captifs se retrouvèrent dans la cour seuls avec des gardiens.

On lia les mains de Galhauban et celles de la Barbinais, puis on fit descendre à celui-ci les triples étages d'un escalier souterrain.

Ils furent alors poussés dans une vaste pièce, à peu près obscure, et dans laquelle se trouvaient couchés une centaine d'hommes, de toutes conditions et de tous les âges.

—Salut, frères ! dit la Barbinais d'une voix grave.

—Quelle cambuse ! grommela Galhauban en haussant les épaules.

Tous deux cherchèrent une place pour se coucher et dormir.

Le sommeil seul désormais leur permettait d'oublier.

A peine se furent-ils assis sur le sol, qu'un mouvement lent et presque solennel s'opéra parmi les prisonniers. On en vit se lever avec peine, s'appuyer contre les murailles, marcher en tremblant dans la crainte de froisser les membres d'un ami malade, de blesser un agonisant. Dans leurs yeux caves le regard brillait ; leur teint blafard s'animait d'une rougeur subite, et s'inclinant vers les nouveaux venus, ils murmuraient d'une voix tremblante :

—La France ! parlez-nous de la France !

IX

L'ÉVADÉ

Le choix fait par le Pacha devait être suivi de près par la mise en vente des infortunés compagnons de la Barbinais. Plus d'une fois encore après le départ du capitaine ils retombèrent dans de sombres accès de désespoir ; mais alors Vernon le chirurgien s'efforçait de relever leur courage. Il semblait que Pierre son ami lui eût légué le soin de garder les matelots du *Sirius* à la hauteur de leur infortune. Aussi ne manquait-il jamais de leur montrer non pas seulement la liberté par le rachat, et le retour au pays après mille épreuves, mais encore les chances d'évasion que le hasard leur réservait. Il possédait assez l'expérience des hommes pour savoir que l'aiguillon de l'espérance les garderait forts au sein de la captivité. En effet, pour ces âmes viriles, l'idée de ne devoir qu'à eux-mêmes leur liberté semblait plus noble que celle d'attendre un rachat rendu difficile par le grand nombre des formalités à remplir. Cette direction donnée à leur esprit eut pour résultat de conserver en eux une énergie dont quelques jours auparavant il se sentaient incapables.

—Les deux mousses seuls pleuraient.

Encore Hervé relevait il souvent le courage de son petit camarade.

— Pourquoi avons-nous quitté l'hospice ! s'écriait Mériadec en sanglotant. Les religieuses y remplaçaient les mères que nous n'avons pas connues ; les prêtres se montraient bons pour nous. Il serait devenu facile de travailler dans les chantiers de Talard, du Val, de Trichet, de Solidor... En face de nous la mer égayée par des voiles n'eût jamais été effrayante... Où nous avions grandi, nous serions morts paisiblement... Je le connais, le cimetière de là-bas, on y est tranquille... Ici qu'allons-nous devenir ? Le capitaine s'efforçait de nous rassurer, mais un soir je l'ai bien entendu dire à M. Vernon : « Je ne tremble

que pour les petits. On s'efforcera de les faire changer de religion. »

—Est-ce que tu apostasierais, toi ? moi, on me tuerait plutôt !

—La mort, répliqua Mérianec. C'est un moment à passer... S'il s'agissait de m'étrangler ou de me trancher la tête, je pourrais être sûr de moi... Mais la torture... le feu, le fer, la faim... Je ne sait pas ! non ! je ne sais pas !

Effrayé, gardant conscience de sa faiblesse il mettait sa tête dans ses bras et sanglotait.

—Tu n'es pas matelot, s'écriait alors Hervé indigné.

—Non, je suis un mousse... Un pauvre petit enfant sans mère, élevé par charité, comme toi, qu'on ramassa sur le grand chemin... Mourir ne me fait pas peur, mais souffrir ! Je ne saurais pas souffrir.

—Son camarade le prit dans ses bras.

—Si les maudits tentent de nous faire renoncer à notre foi, ce sera en même temps ; nos souffrances seront pareilles : ma constance te donnera du courage... Tu dis que nous sommes des enfants ! tu te trompes ! Dès qu'on est chrétien on est un homme !

Les matelots éprouvaient une grande pitié pour les petits, et bien qu'ils s'efforçassent de les rassurer, ils n'étaient pas sans crainte sur leur avenir.

— Enfin, trois jours après que Pierre et Galhauban eurent été séparés de leurs compagnons, ordre fut donné de conduire ceux-ci au *Balistan*.

C'était le marché où se vendaient les chrétiens.

Ils furent menés après qu'on les eut baignés, parfumés, et vêtus d'habillements convenables. Certes, Jean-la Grenade. Poigne-d'Acier et les autres eurent plus d'une fois la tentation, se voyant libres de leurs mouvements, de tomber à poings fermés sur leurs gardiens. Leur rébellion aurait été châtiée par la mort, et pour eux la mort était une délivrance. Mais les paroles de la Barbinais, les conseils de Vernon leur gardèrent une fermeté stoïque. Après avoir prouvé que nul matelot ne se bat mieux que les Bretons, ils voulurent qu'on admira leur tranquille courage dans le malheur. Par exemple, les Turcs ne perdraient rien pour attendre. Tout moyen serait bon plus tard pour s'en venger. Ceux qui les appelaient maintenant « chiens de chrétiens » leur demanderaient un jour grâce à genoux.

On plaça les prisonniers sur trois rangs. Quand ils entrèrent au *Balistan* une foule assez nombreuse s'y trouvait déjà.

Parmi les spectateurs amenés là les uns par curiosité, les autres par spéculation, un grand nombre railait cruellement ces glorieux vaincus. L'insulte jaillit plus d'une fois de la bouche des Turcs insolents : les prisonniers ne parurent point les entendre.

Enfin un des courtiers prit Vernon par le bras, et lui fit faire par trois fois le tour du marché. Ceux qui avaient le désir de mettre une enchère regardaient tour à tour le visage, et la démarche du prisonnier.

— Quel âge a-t-il ? demanda un vieillard.

— Trente ans, répondit le courtier.

— Sa profession ?

— Médecin, il a soigné et guéri les blessés du *Sirius*.

La promenade autour du marché continua et les enchères commencèrent. Chacune d'elles était incrite sur le livre du courtier. Il la répétait à haute voix, s'efforçant de stimuler le désir des acheteurs, en énumérant les qualités morales et physiques du sujet.

Un vieillard à barbe blanche qui passait lui-même pour le médecin le plus célèbre d'Alger mit une enchère assez considérable pour que Vernon espérât l'avoir pour maître. La physionomie de Yousof était grave et douce. Le chirurgien pensa que le docte vieillard souhaitait

(A Suivre.)

N.B.— Toute personne achetant pour \$3.00 recevra en présent un magnifique tapis de table.

H. LEVI.—MAGASIN ROGEE,

Cuisinière demandée

Une bonne cuisinière trouvera une position permanente et de bons gages en s'adressant immédiatement à L'HOTEL WINDSOR, St-Hyacinthe.

PEINTRES DEMANDÉS

On demande cinq ou six peintres de maisons.

On paiera de bons gages. CODERRE ET BEAUVOYER. a c 10 Rue William.

L. N. TRUDEAU,

DENTISTE,

Rue Mondor, porte voisine de M. C. Ledoux, St-Hyacinthe. Dentiers de toutes sortes faits sur commande. Prix modérés.

BASILE MASSÉ Meublier et Bourreur

21 et 23 Rue Cascades

ST-HYACINTHE.

CONSTAMMENT EN MAINS

Meubles de Toutes Sortes

De qualité supérieure—et finis avec le plus grand soin.

Meubles faits sur Commande

RÉPARATIONS FAITES PROMPTEMENT

CERCUEILS !

Cercueils de toutes dimensions toujours en mains et faits à ordre

PRIX MODÉRÉS.

à 15 5 89

TEINTURERIE ANGLO - AMERICAINE DE MONTRFAL.

VETEMENTS DE TOUTES SORTES nettoyés, teints et réparés avec soin. ROBES DE DAMES nettoyées ou teintes sans être défilées.

PLUMES D'AUTRUCHE FRISÉES, réparées et teintes dans n'importe quelle couleur.

EFFETS DE MAISON, tels que Tapis de Pianos, Tapis de Table, Rideaux Etc., etc teints dans les couleurs le plus à la mode.

A. DENIS,

Agent à St-Hyacinthe

N. B.—Les effets sont envoyés à Montréal aussitôt reçus et livrés sous 8 ou 10 jours

LA COMPAGNIE

D'EAU MINERALE

DE ST-HYACINTHE

MANUFACTURIERE DE

SODAS, GINGER ALE, GINGER BIÈRE, CIDRE CHAMPAGNE,

Propriétaire du célèbre

Philudor !

M. F. LAJOIE, ci-devant employé de M. Ledoux, est le gérant de la manufacture et invite le public en général à venir lui rendre une visite.

COIN DES RUES

Mondor et Cascades

St-Hyacinthe, Que.

A VENDRE

Un emplacement situé sur le bord de la Rivière Yamaska en la paroisse de St-Hyacinthe, au village " Providence " bâti d'une bonne maison et autres constructions conditions faciles.

d'adresser à

F. X. A. BIOSSEAU,

5 88 1m

Notaire

Lettres et Numéros

EN PORCELAINE

DE TOUTE GRANDEUR

Depuis 1 pouce à 14 pouces

Les Enseignes et Numéros en lettres émaillées sont les plus durables et ne sont pas affectés par le froid ou la chaleur. Pour les prix, s'adresser à l'agence pour St-Hyacinthe au bureau de " La Tribune "

**TROIS JOURS DE GALA**

A en juger par les préparatifs qui se font depuis quelques jours, nous aurons en cette ville, les 10, 11 et 12 juillet prochain, trois journées qui promettent d'être quelque chose de grandiose en fait de sport et d'amusement de tous genres.

**NOUVELLES DU CANADA**

**OTTAWA**

Lord Stanley est arrivé à Ottawa, dimanche matin, vers huit heures et s'est rendu à Rideau Hall. Il est arrivé de Québec, par train spécial du Grand-Tronc. Il a été assermenté par le juge en chef Ritchie, dans la salle du sénat, à trois heures, lundi après midi.

**STANBRIDGE-EST**

Un odieux attentat a été commis en cette localité. Quatre gibiers de prison, récemment sortis du pénitencier, sont entrés dans une maison isolée dans laquelle vit seul un homme âgé du nom de Noble Corey. Sur le refus du vieillard de leur livrer son argent ils le garrottèrent, et se mirent à fouiller la maison. Ayant entendu venir une voiture ils eurent peur et déguerpirent emportant une somme d'une dizaine de piastres qu'ils avaient trouvées dans les poches de la victime.

L'un des voleurs, Tanner, fut arrêté le même jour à Stanbridge-Est, et les trois autres le furent bientôt aussi près de Pigeon Hill, de l'autre côté des lignes.

**NOUVELLES DU DISTRICT**  
*(De nos Correspondants Spéciaux.)*

**ST-HILAIRE**

Les courses annuelles du Club auront lieu cette année, le 30 juin et le 1 juillet, sur le rond du Club près de la station de Belœil. Les bourses formant une somme de \$1,000.

**MARIE-VILLE**

Mr. O. Dauray, notaire et sa jeune et jolie dame, arrivaient ici le 7 courant par le train du soir. M. Dauray était autrefois président de la bande de Marieville, et un des plus forts musiciens du petit séminaire. A l'occasion de son mariage, les musiciens du collège, ses nombreux amis du village sont allés au débarcadère le recevoir lui et sa dame et ont reconduit les jeunes époux jusqu'à la demeure de M. Louis Dauray, père du marié.

Inutile de dire que musique, et réception ont été brillantes et des plus sympathiques. Bonheur aux jeunes époux.

**ST CHARLES**

Mr. André Bonin, entrepreneur, fut grandement surpris dimanche dernier en voyant arriver chez lui près de quarante des citoyens les plus notables de la paroisse; il fut bientôt instruit de l'objet de cette démonstration. Une adresse lui fut présentée par M. Gervais lui exprimant en quelques mots la perte que la paroisse fait relativement au départ de cet homme qui a fait tant de bien ici: Les pauvres surtout perdent en lui un bon ami, car il avait toujours de l'ouvrage à leur donner; la paroisse perd un bon administrateur: depuis neuf ans que ce monsieur est président des commissaires d'écoles il a toujours rendu justice à qui de droit.

M. Bonin répondit en termes heureux à l'adresse qui lui fut présentée; remercia tout le monde; en terminant il a ajouté qu'il n'oublierait jamais ses amis de Saint-Charles. Allant s'établir à St-Hilaire, il compte avoir le plaisir de les voir souvent.

M. Arsène Dupuis, employé au Pacifique Canadien, et son épouse, ont visité, la semaine dernière, en voyage de noce, les villes de Sherbrooke et de St-Hyacinthe. Ils voulurent aussi voir le magnifique village de St-Charles, sur le Richelieu, mémorable par la bataille de 1837. Sur le lieu du combat, on voit encore quelques ruines de maisons incendiées, le soir du 25 novembre. Il est fortement question, en ce moment, d'ériger un monument pour les braves qui sont restés sur le champ de bataille.

Le lieu sinistre est situé entre deux collines séparées par un petit ruisseau de dix à douze pieds de largeur; c'est en cet endroit que quarante-deux de nos braves canadiens trouvèrent la mort.

M. et Mde Dupuis visitèrent ensuite l'école modèle, dirigée depuis vingt deux ans par M. Gervais. Les élèves profitèrent de la bonne occasion pour demander un congé qui leur fut accordé.

La fromagerie de St-Charles, dirigée par M. F. Bordua, presse tous les jours dix meules d'excellent fromage. Les messieurs Langevin qui ont acquis le domaine Seigneurial portent tous les jours, à la fromagerie, au-delà de cinq cents livres de lait.

**UPTON**

Durant l'orage de mercredi de la semaine dernière, la foudre est tombée sur la grange et l'étable de Mr. Jos Ballard de cette paroisse. En moins d'une heure tout a été réduit en cendres. Les dommages sont considérables.

**ACTON**

Il est probable que Mr. V. Morin, notaire de St-Hyacinthe va venir s'établir à Acton pour remplacer M. E. D. Tetreau, nommé à la charge de registraire de Bagot, et qui nous laissera bientôt pour aller s'établir à St-Liboire.

**M. O. DAVID, FILS**

**Marchand-Tailleur**

No. 61, RUE ST-SIMON, PLACE DU MARCHÉ ST-HYACINTHE

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

**HARDÉS FAITES,**

**DRAPS & TWEEDS Importés d'Europe.**

Toujours les patrons les plus nouveaux et les prix les plus bas.

Aussi, Chapeaux, Corps et Caleçons, Chemises, Collets, Sacs de voyage &c.

Un Tailleur de première classe est attaché à cet établissement.



**C. E. BRODEUR**

PLOMBIER, COUVREUR,

No. 29, Rue St. ANTOINE

ST. HYACINTHE, QUE.

**APPAREILS DE CHAUFFAGE**

A LA VAPEUR ET A L'EAU CHAUDE

**SINKS, TUYAUX A L'EAU ET A GAZ,**

POMPES, ROBINETS, ETC., ETC.

SPECIALITÉ:—Couvertures en Ferblanc. Tôle, Bardeau Métallique, Ardoise et Tôle Galvanisée. Le tout à Prix Modérés. Satisfaction garantie.

**L. G. LALIME**

**Marchand de Marchandises Seches**

—HAUTES NOUVEAUTÉS—



**Groceries**

VINS & LIQUEURS

Faïences et Verreries

**Ferronneries, Huiles, Peintures**

VITRES, ETC., ETC., ETC.

**EN GROS & EN DETAIL**

Coin des Rues Bourdages et Cascades, St-Hyacinthe,

Vis-à-vis le Pont Barsalou et la Manufacture de Laine.

LE PLUS HAUT PRIX EST TOUJOURS DONNE POUR LA LAINE ET LE TABAC, ETC.

Faisant le commerce de Chapeaux de Paille en Gros les Marchands et les cultivateurs trouveront toujours à placer leurs CHAPEAUX soit pour ARGENT ou MARCHANDISES avec plus d'avantages qu'ailleurs.

Toujours en mains les fanelles de la Cie. Manufacturière et les produits du tricot. Bas, Corps et Caleçons, Etc. Etc.

**LE MAGASIN DU BON MARCHÉ !**

*En Gros et en Detail*

**JOSEPH BRODEUR**

Nos. 29, 33 et 43, Rue Cascades

ST.-HYACINTHE, —(PRÈS DU BUREAU DE POSTE)

FLEUR, GRAINS, SON, GRU, MOULÉE, ETC., ETC.	EPICERIES, PROVISIONS, THÉS, SUCRES, MELASSES, GRAISSE, ETC., ETC.	MARCHANDISES SECHES, TAPIS EN LAINE, TAPESTRY, COTONS et INDIENNES à la livre ETC., ETC.
--	---	--

**Au plus Bas Prix.**

DEPARTEMENT DE GROS Nos. 29 & 33, DÉTAIL 43, RUE CASCADES

Agent pour la Farine forte à Boulanger.

Les Commerçants sont spécialement invités à venir visiter les

Marchandises de Toutes Sortes, Cotons et Indiennes à la livre que nous recevons chaque semaine des Etats-Unis.

Boite, B. P. 100.

**JOSEPH BRODEUR.**

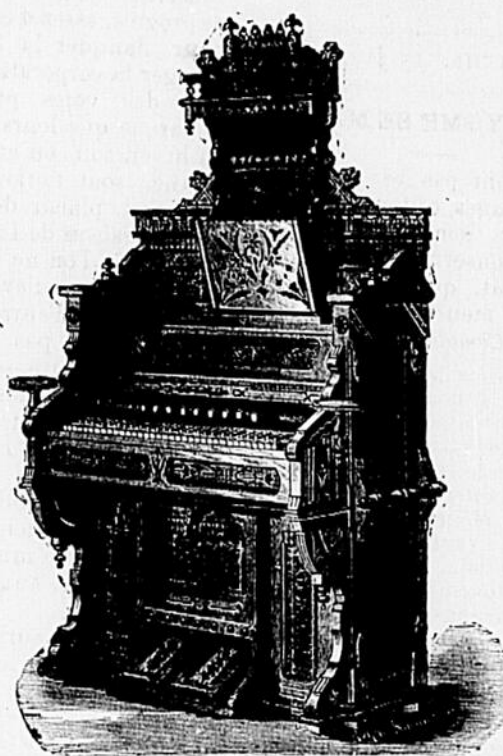


Prime extraordinaire aux abonnés de la 'Tribune'

UN ORGUE DE SALON

**VALANT \$130.00**

DE LA MANUFACTURE DE  
**E. G. THOMAS & CIE.,**  
Woodstock, Ont.



Et Garanti pour six ans.  
**TOUJOURS NEUF**

Donné en Prime aux abonnés de 'La Tribune.'

Toute personne payant un abonnement d'un an à LA TRIBUNE, recevra en même temps que son Reçu un exemplaire de *St. Hyacinthe Illustré* et un Billet portant un numéro spécial, lui donnant droit au tirage au sort qui se fera en OCTOBRE prochain, de l'instrument ci-dessus.

Le tirage se fera dans la SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE, à St. Hyacinthe le 31 OCTOBRE '88 à 7 heures: P. M. en présence de deux Magistrats, par une personne choisie par les assistants. Tout le monde sera admis.

Aussitôt le nom de l'heureux gagnant connu, il sera proclamé et publié dans "La Tribune".

L'instrument sera livré au domicile du gagnant sans aucune charge, s'il réside dans le district de St. Hyacinthe, mais s'il réside en dehors du district, l'instrument sera livré à St. Hyacinthe, suivant les instructions qui nous seront données.

Tous sont invités à venir voir l'instrument à notre bureau. La chance est la même pour tous.

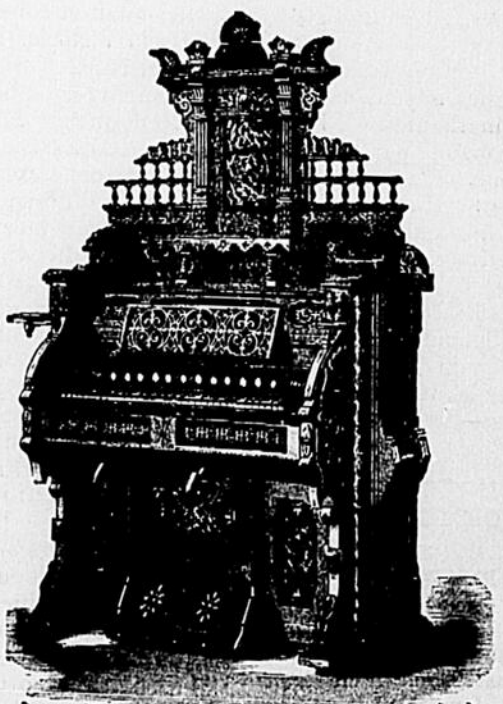
ABONNEZ-VOUS A "LA TRIBUNE," \$1.00 PAR AN.

114, Rue Cascades, vis-à-vis le marché,

**A. DENIS, Directeur-Propriétaire**

N. B.—Jusqu'à avis contraire, le Bureau de LA TRIBUNE sera ouvert chaque jour, de 7 hrs. A.M. à 9 hrs. P. M.

**ORGUES DE SALON**



**A Vendre et a Louer**

Conditions de Paiement faciles.

**A. DENIS, ST-HYACINTHE,**

LA TRIBUNE

JOURNAL SEMAINE  
PUBLIÉ A ST-HYACINTHE, QUE.  
PARAIT LE VENDREDI.  
Abonnement (payable d'avance)  
Un an..... \$1.00  
6 mois..... 50  
ANNONCES:  
1re insertion ..... la ligne 10c.  
Insertion subs..... 5c.  
Annonces à long terme à prix modérés.

A. DENIS,  
Directeur-Propriétaire.

ST-HYACINTHE, 15 JUIN 1888.

LE TORYSME SE MEURT

Ce ne sont pas les rouges, les damnés rouges, qui en inventent l'histoire, ce sont les Tories, les Bleus, les conservateurs endiablés qui le disent, qui le crient : "le torysme se meurt."

Lisez le *Canadien*, voici :  
" Nous avons de grosses difficultés à régler, si nous sommes résolus à arrêter l'œuvre de désorganisation que voient tous ceux qui voient clair. Inutile de le nier et le taire : le parti conservateur bas-canadien marche vite à la déroute, à la débâcle... Mais tant va la cruche à l'eau qu'elle se brise... Nous sommes sortis de cette tourmente affaiblis, nous nous affaiblissons tous les jours."

Puis le *Canadien* se plaint du manque d'unité d'action et surtout des jalousies dans la *chêfrerie*.

Mais qu'est-ce donc après tout que le régime ou le gouvernement tory ?

Que l'on ouvre son histoire d'Angleterre et du Canada, et à chaque page l'on y verra, oppression, tyrannie, pillage.

Les Tories les plus endiablés, les plus conservateurs sont les orangistes.

Eux poussent le zèle jusqu'à prendre le titre de *loyaux* ; et en vertu de cette *loyauté*, qu'ils tiennent de leur roi Guillaume qui a volé le trône de son beau-père, et ne l'a pas tué de sa main parce qu'il en a manqué l'occasion, ils — les loyaux-tories — mangent les papes, les cardinaux, les prêtres et tous les catholiques.

L'on sait leur chant : "Trois grognements pour le pape et puisse-t-il avec sa compagnie mourir par la corde."

La corde, c'est d'elle et c'est par elle qu'a vécu le torysme depuis déjà des siècles.

Mais, dit très bien le *Canadien*, tant va la cruche à l'eau qu'elle se brise ; — ainsi pour la corde, — tant elle a pendu qu'à la fin elle se rompt.

C'est ce qui est arrivé aux loyaux-conservateurs ; en pendant le patriotique fou de Régina, ils ont cru pendre le catholicisme et le libéralisme canadiens ; ils se sont trompés, c'est le torysme qu'ils ont pendu.

Dans leur féroce aveuglement, ils ne se sont pas aperçus qu'ils se suicidaient et se pendaient eux-mêmes... Les incensés !

Le torysme se meurt, non ; il est mort étouffé dans le sang de ses victimes, noyé dans les larmes de la malheureuse Irlande, — honni, conspué par tous les honnêtes gens. Que l'on grave sur sa tombe : "Il a passé en versant le sang innocent, en faisant couler des larmes, en pillant volant, incendiant."

Allons Riel et nos pendus de 87, allons l'Irlande, allons le vieux parlement de Montréal, debout, vous êtes les témoins, — vous êtes les juges, — Soyez aussi les vengeurs.

AMENDEMENTS SUGGERES

Ces pauvres codes, pendant qu'on leur fouille au ventre avec la permission de l'autorité, — allons-y un peu.

L'on sait que, soit en été, soit en hiver, — dans les deux tiers des municipalités de la province, — les chemins sont d'habitude en mauvais ordre, pleins de trous, de pentes d'ornières. De là des petits procès des petites chicanes, des ennuis et des pertes d'argent assez considérables quelquefois.

La loi donne à chacun le droit et le devoir de faire son chemin ;

sa frontière, si l'on veut. Or les parts à faire sont souvent loin d'être égales ; quelquefois c'est un ou deux pauvres diables qui font et entretiennent tout un rang, tout un trente arpents. De là, encore, une infinité de petites misères, de tiraillements et surtout d'impraticables chemins.

Et la routine est là, — l'on ne veut pas déroger à ce qu'a fait mon père, et mon grand père, — et les chemins sont affreux.

Dans les municipalités où les conseillers ont eu assez d'esprit de progrès, assez d'esprit pratique pour flanquer là la routine, et charger la corporation de l'entretien des voies publiques, l'on remarque que leurs chemins, soit en hiver, soit en été, soit en automne, sont toujours beaux, et que c'est plaisir de voyager en aucune saison de l'année.

Puisque l'on ne veut pas être raisonnable, qu'avec la faculté qu'a chacun d'entretenir mal ou plutôt de ne pas entretenir du tout son chemin, — qu'après tout chacun n'est jamais satisfait de la part qui lui advient, — pourquoi ne pas trancher la difficulté en amendant la loi comme ceci : Tout chemin public quelconque dans une municipalité est à la charge de cette municipalité qui seule est tenue aux travaux d'entretien.

Ainsi nous aurions de beaux chemins et tout le monde serait satisfait.

Passons au Code de procédure. Nous voici bientôt à la vacance. L'on sait qu'un défendeur, poursuivi pendant ce temps, n'est tenu ni de comparaître ni de plaider. Nous avons toujours pensé que la vacance était en faveur des juges et non des débiteurs ; or ces derniers sont au fond, plus réellement en vacance que les hauts magistrats, et ils en profitent surtout au détriment des pauvres diables de créanciers.

Nous voudrions qu'au moins, ils soient tenus de comparaître, soit en personne soit par procureur, et qu'à défaut, jugement soit enregistré contre eux dans les cas où le greffier seul peut donner jugement.

Le système actuel est tout simplement dérisoire.

L'ordonnance de 1667, dite *ordonnance civile et de procédure civile*, la seule enregistrée au Conseil Supérieur de Québec, et qu'aucune disposition statutaire n'a révoquée depuis la cession jusqu'à nos jours, exempte de saisie "les chevaux, bœufs et autres bêtes de labourage."

La section 3 des Statuts Refondus du Bas-Canada, reproduite par l'article 556 de notre Code de procédure civile, exemptant de saisie certains effets et animaux, n'est pas limitative, mais indicative ; elle ne crée pas un droit nouveau, mais elle constate un droit existant déjà.

Et c'est ce droit ancien que reconnaît et consacre le chapitre 34, 45 Victoria, lorsqu'il déclare insaisissables "deux chevaux de labour ou deux bœufs de labour." L'ordonnance de 1667, les exemptait tous de saisie ; le statut limite à deux cette exemption, — c'est là toute la différence.

Or, grâce à cette glorieuse incertitude du droit qui permet à la magistrature et au barreau de n'être jamais d'accord, — l'on ne s'entend pas sur la signification de "chevaux de labour." A Mariéville, la Cour a décidé que tout cheval était de sa nature cheval de labour, qu'il appartenait à un cultivateur ou à un particulier qui n'a pas même un pied de terre à labourer ; à Montréal, les cours ont décidé le contraire. Et depuis 1882, l'opinion est indécise, incertaine, flottante.

Ne serait-il pas sage de la part de la législature de trancher la question, et surtout de rédiger un amendement de manière à laisser au moins un cheval à tout homme, charretier ou tout autre qui gagne sa vie et celle de sa famille avec son cheval, ses voitures et ses attelages.

Car, c'est de la cruauté que d'enlever à un homme, l'animal avec lequel il gagne au jour la journée la vie de sa famille. Me-

mento, *Mercier... David et omnis mensueludinis ejus!*

Cet article 556 est bien mesquin : entr'autres laderies que nous lui devons, il en est une surtout qui l'emporte sur toutes les autres, celle-ci : la réserve de dix volumes à tout débiteur indistinctivement.

Etes-vous avocat, médecin, notaire, prêtre, ministre, ou bien êtes-vous forgeron, ouvrier, charretier, scieur à la petite scie, — vous êtes tous sur un pied d'égalité !

La loi, sans distinction de personnes, réserve dix volumes au choix du débiteur.

N'est-il pas ridicule qu'un homme de profession qui, à toute heure du jour et de la nuit a besoin d'étudier et de consulter les ouvrages qui traitent de son art, soit sur un pied d'égalité avec un forgeron, etc.

"La défense de saisir les livres des ecclésiastiques, dit *Guyot*, devrait être étendue à tous les livres des gens de lettres et singulièrement des juges et des avocats." Loin de là, ils ont moins de privilège que le dernier des ouvriers auquel l'art. 556 fait certaines réserves.

La législature devrait ici adopter l'opinion du grand juriconsulte *Guzot*.

J. A. C.

PETITESSES

Le journal le plus petit, le plus mesquin, le plus étroit, le plus salopiot selon l'expression d'un vieux français, — c'est *Le Monde*, — le plus immonde engueuleur de tous les journaux bleus de Montréal, et il faut dire, de la province.

Pour se poser auprès des Anglais qui le méprisent, et lécher les faveurs des irlandais qui ne le lisent pas, il flagorne les uns et les autres tout en insultant le premier ministre de son mieux. Il l'accuse de ne pas leur donner de représentant dans le cabinet. M. Mercier leur a cependant dit : "Donnez-moi un homme, messieurs, un homme acceptable, et ce sera fait."

Maintenant, il le met en désaccord avec le député-ministre qui, ni un ni deux, veut flanquer le premier ministre pardessus bord, et s'en créer un à son choix.

Le procédé est un peu vil, mais au *Monde*, la délicatesse est inconnue ; le plus grossier, là, est le mieux accueilli.

"M. Mercier qui a toujours suivi servilement ses partisans," dit le *Monde*, "se propose de courber l'échine encore une fois."

Nous voudrions bien savoir si jamais le cabinet provincial a eu à sa tête, un chef plus indépendant, plus ferme et plus libre dans ses agissements, que l'hon. Mercier.

Le *Monde* rêvait sans doute à l'hon. M. Chapleau lorsqu'il a écrit cette phrase ; l'on sait qu'il a beaucoup de sympathie pour l'homme qui fait queue dans le cabinet fédéral, l'homme aux déceptions, le grand orateur du grand parti, tout fraîchement rasé par le garçon à papa, le jeune Hon. Tupper.

Le *Monde*, pour crier contre le cabinet Mercier, se met en frais de gésine et crée des places pour les amis qui ont travaillé pour le gouvernement actuel. Il a même imaginé des magistrats *per dedimus*. Cette institution n'existe nulle part dans le monde judiciaire. Il y a bien des *Commissaires per dedimus potestatem*, mais leur fonction est gratuite et ne leur rapporte pas un cent.

Le *Monde* a-t-il lâché cette bourde par ignorance ou pour mentir tout simplement.

Les deux suppositions sont également vraies.

Depuis que M. Mercier l'a fait courir après le juif Salomon, le *Monde* a bien droit d'inventer, à titre de représailles, toutes espèces de contes à l'adresse du Premier. Mais au moins qu'il ne se prenne pas dans ses propres filets.

Les Modes Françaises Illustrées. — Parait tous les samedis — 650, Rue Notre-Dame, Montréal, abonnement : \$2.50 par an.

TERRIBLE ACCIDENT

Un Pont détruit par le Vent

Six personnes blessées dont deux mortellement

Le coup de vent qui a précédé l'orage de mercredi après-midi a été la cause d'une terrible catastrophe à Eastman. Une partie des chevalets ou ouvrages en treillis (environ 2,000 pieds de longueur) vis-à-vis le village d'Eastman, sur la nouvelle voie du Pacifique Canadien, a été renversée par l'ouragan tandis que les ouvriers y travaillaient. Plusieurs eurent le temps de se sauver mais six d'entre eux, qui se trouvaient à l'endroit le plus élevé, soit à une hauteur de 55 pieds du sol, sont tombés avec les lourdes pièces de bois dont il n'est pas resté une seule en place. Pas un ne fut tué sur le coup, mais tous furent plus ou moins blessés. On manda immédiatement du secours, et bientôt un train spécial partit de Waterloo, amenant les docteurs Frégeau et Phelan, M. le Dr Pagé, de Stukely Sud, se rendit aussi sur les lieux de l'accident.

L'un des blessés du nom Lipsy est mort ce matin. Un autre du nom de Courtemanche, de Farnham, mourra probablement.

Aux Jeunes Demoiselles

Nous empruntons au *Magasin Pittoresque* la rude apostrophe suivante, adressée aux jeunes demoiselles de l'Angleterre, par une de ces dames auteurs qui composent des nouvelles pour la jeunesse :

"Vous, chères petites, vous, élevées pour le mariage !..... Allons donc ! pas plus qu'une pauvre poulette pour conduire quatorze poulets. Chères filles ! que savez-vous pour la cuisine, vous qui savez tant pour le salon ? Où prenez-vous de l'exercice, vous qui usez tant de sofas ? Croyez-moi, apprenez moins de piano et sachez au moins faire un *pudding* ; ayez plus de franchise et moins de fausse modestie ; déjeunez bien et serrez-vous moins. Ah ! comme j'aime ces bonnes filles enjouées et bruyantes, à l'œil brillant, aux joues roses, au large corsage, qui peuvent reprendre les bas, tailler leurs robes, raccommoder les habits, faire manœuvrer un régiment de marmites et de casseroles, traire les vaches, engraisser les oies, fendre du bois et abattre un canard sauvage comme la duchesse de Marlborough, et qui n'en savent pas moins tenir leur place dans les salons. Mais vous, avec votre air de *Mater dolorosa*, votre moue dédaigneuse et votre mine de prude ; avec votre taille de guêpe, votre teint plombé ; vous, bourreaux de musique, lectrices insatiables de romans et de contes bleus, esclaves de la mode et enfants de la paresse, croyez-vous que vos semelles de papier, vos bas de soie et vos jupes de mouseline vous tiennent lieu de mérite ? Non, non, ce n'est point parmi vous que je vois "de futures épouses et des mères de famille pour la vieille Angleterre."

Une réforme du Calendrier

On s'est bien souvent occupé de cette difficulté qui résulte pour dater, de la non concordance des dates et des jours de la semaine. Le nombre 365 n'étant pas exactement divisible par 7, le nombre des jours de semaine, et, tous les quatre ans, la difficulté se trouve compliquée par le fait du 29e jour dont le mois de février bénéficie, l'année étant bissextile.

Frappés des anomalies du calendrier grégorien, bien des chercheurs ont depuis longtemps essayé de trouver une solution au problème qui, ces temps derniers, a été l'objet de quelque attention de la part de l'Académie des Sciences et des Sociétés savantes.

En décembre dernier, la Société astronomique de France mit la question au concours, et le premier prix a été décerné au projet présenté par M. Gaston Armelin. Ce projet conserve la semaine,

et pour faire cadrer cette division avec les autres divisions du temps, il partage l'année en 4 trimestres de 91 jours chacun. Ce nombre de 91 étant exactement divisible par 7, chaque trimestre contient ainsi un nombre entier de semaines, soit 13 semaines exactement. Ces 91 jours de chaque trimestre sont répartis de la manière suivante :

Le premier mois a 31 jours et commence un lundi.

Le deuxième mois a 30 jours et commence un jeudi.

Le troisième mois a 30 jours et commence un samedi.

Tous les trimestres sont semblables.

Comme ces 4 trimestres ne donnent que 364 jours, le jour en plus est mis en dehors des mois et des semaines ; il est jour complémentaire, et placé au jour de l'an.

De cette façon, la parfaite harmonie des trimestres n'est pas rompue, et par suite toutes les années se ressemblent. Le mois de 28 jours est supprimé.

Les années bissextiles, il y aurait un second jour complémentaire qui serait placé à la fin de l'année.

L'adoption de ce nouveau calendrier serait de la plus grande utilité, attendu que les mois de 31 et de 30 jour se présentant dans un ordre régulier et constant, et commençant toujours par les mêmes jours, qui ne pourraient être qu'un lundi, un jeudi et un samedi, on saurait toujours à l'avance et facilement quel jour de la semaine tomberait tel ou tel quantième.

Que l'on cherche, par exemple, le 17 mai eu le 25 septembre.

Mai, deuxième mois du trimestre, commencerait un jeudi, d'où le 15 serait un jeudi, et le 17 un samedi.

Septembre, 3e mois du trimestre commencerait un samedi, d'où le 22 serait un samedi, et le 25 un mardi.

Il est à souhaiter que l'Académie des Sciences porte son attention sur cet excellent système, très simple et facile à appliquer.

L'ART DE FAIRE FORTUNE

Lisez et soyez convaincu ; c'est le célèbre Barnum qui a résumé en dix commandements l'art de devenir riche.

Ce nouveau (?) messie publie ainsi ses commandements :

PREMIER COMMANDEMENT

Choisissez le genre d'affaires qui convient à vos inclinations :

II

Que votre parole soit toujours sacrée.

III

Quoi que vous fassiez, faites le toujours de toutes vos forces.

IV

Ne faites usage d'aucune boisson énivrante.

V

Espérez sans être trop visionnaire.

VI

N'éparpillez pas vos efforts.

VII

Ayez de bons employés.

VIII

Faites de la publicité.

IX

Soyez économe.

X

Ne comptez que sur vous même.

Vente par le Shérif

Jean-Baptiste Bélanger, cultivateur. Demandeur, vs Godfroy Jarry, Défendeur, à savoir :

1o. Un emplacement situé sur la rive droite de la rivière Yamas-ka, en la paroisse de Saint Pie ;

2o. Un emplacement situé au même lieu.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St-Pie, le trente et un juillet prochain, à une heure de l'après-midi.

V. B. SCOTTE, Shérif.

**Nouvelles Religieuses.**

La mort vient de frapper un des membres du séminaire de Saint-Sulpice ; vendredi dernier, M. Bardey s'éteignait à l'âge de 79 ans.

M. Claude-Joseph Bardey naquit à Besançon (France) en 1809, il fut ordonné prêtre en 1838, et exerça le ministère pendant quelque temps dans son diocèse. Après être entré dans la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, il arriva à Montréal le 14 novembre 1845. Dans cette ville il fut successivement employé au séminaire, au collège, au lac des Deux-Montagnes, à Saint-Jacques et en dernier lieu à Notre Dame.

Sous ce titre : "Un complot maçonnique contre Notre-Dame de Lourdes," la *Petite Guerre* dénonçait au commencement de mai un projet vraiment satanique. Qu'on en juge :

"Les Loges du Midi—ou du moins une cinquantaine d'entre elles ont décidé, il y a neuf mois, d'organiser en 1889, pour le fameux centenaire de la Révolution, un grand convent maçonnique à Lourdes. La décision a été prise sur la proposition du F. Dazet, délégué à Toulouse, par la Loge de Tarbes, la *Propagation de la Vraie Lumière*. C'est donc à Toulouse que la décision a été prise. Il ne s'agit de rien moins que de créer une grande manifestation anti-catholique, d'attaquer les pèlerinages, de huer les pèlerins, et de causer une foule de scandales autour de la Grotte et du Sanctuaire.

"On tente de lasser, d'effrayer par là tous les catholiques. Mais comme l'effet de ces moyens d'intimidations est douteux, on a machiné un plan plus habile :

"Les francs maçons s'empareront de la municipalité de Lourdes et de la mairie. Oh ! Ils ne veulent aucun mal à la religion, oh ! non ! ce sont de tous petits saints. Voyez comme ils sont modérés dans leurs proclamations... publiques. D'ailleurs ne veulent-ils pas la liberté pour tous ?

"Seulement, voilà ! Des troubles naîtront tout à coup autour des pèlerinages, sans qu'on sache d'où cela provient ; et alors en sages édiles—s'ils y arrivaient—les bons petits saints décrèteraient l'interdiction des processions, simplement pour "assurer l'ordre et la tranquillité publique." Voilà ce qui vous menace, catholiques populations, si vous ne savez lire le dessous des cartes."

Les bons catholiques de Lourdes ont trouvé un moyen fort simple de déjouer les desseins de la loge. Invités par les francs-maçons à renverser le conseil municipal tel que constitué ces années dernières, ils l'ont maintenu par leurs votes. Ce premier échec subi par la ligue, nous l'espérons bien, n'est pas le dernier.

**Parlement Provincial**

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Séance du 6 Juin.

L'Orateur ouvre la séance à 3½ hrs

**INTERPELLATIONS**

M. Faucher de St-Maurice.—Est-ce l'intention du gouvernement d'apprécier l'attention du conseil de l'instruction publique sur la nécessité de modifier, conformément aux lois de l'hygiène et aux exigences du développement physique, les règles qui régissent nos établissements scolaires ; de demander l'accroissement des heures de sommeil, la diminution du temps consacré aux travaux intellectuels, la répartition de ce temps sur les créations et les exercices physiques, sur la ventilation et l'éclairage et sur tout les progrès de l'hygiène.

M. Gagnon.—Oui.  
M. Faucher de St-Maurice.—Est-ce l'intention du gouvernement d'attirer l'attention du conseil de l'instruction publique sur la nécessité de soumettre tous les enfants mis sous le régime solaire,

à des exercices d'entraînement gymnastique, ces exercices devant être proportionnés à leurs forces, à leur âge, et consistant notamment en marches, courses, sauts, mouvements réglés, exercices militaires et gymnastiques, jeux de force et de natation.

M. Gagnon.—Oui.  
M. Duplessis.—Combien le gouvernement paye-t-il par année au nommé Devine, gardien des bureaux publics du gouvernement à Trois-Rivières ?

1.—Comme salaire. 2.—Sous toute autre forme ?

M. Turcotte.—1.—Rien. 2.—\$5  
M. Duplessis.—Combien le gouvernement a-t-il payé en règlement de la réclamation de feu W. C. Pentland, en son vivant de Trois-Rivières, depuis quand et à qui ces paiements ont-ils été faits ?

M. Turcotte. \$13,915.48 y compris les intérêts à la banque Union du Canada, représentant la succession Pentland.

M. Duplessis.—Le nommé Michel Bourassa a-t-il reçu quelques-uns des services et ses déboursés relativement à la distribution des argents de colonisation dans le comté de Saint Maurice, ou pour tout autre cause depuis le mois de mai 1887. Si oui, quel montant ?

M. Mercier.—\$3 par jour pour 7 jours de travail.

M. Duplessis.—E. G. Phaneuf, huissier de Montréal, a-t-il eu quelque emploi du gouvernement depuis le 1er février 1881 ? Si oui quelles sont ses fonctions, quel est son salaire et combien a-t-il reçu.

M. Mercier.—Non, rien.

M. Leblanc.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder une allocation au collège de St-Vincent de Paul, dans le comté de Laval à la présente session ?

M. Mercier.—Le gouvernement regrette de ne pouvoir accorder une allocation mais espère que le conseil de l'instruction publique aidera cette institution à même les fonds mis à sa disposition.

M. Leblanc.—Quel était le salaire de M. Allan Hamilton, employé du greffier de la couronne et de la Paix le 1er février 1887.

A quelle date a eu lieu ou ont eu lieu l'augmentation ou les augmentations du salaire de ce monsieur ?

M. Turcotte.—Le traitement de M. Allan Hamilton au 1er février 1887 était de \$800, Ce traitement a été augmenté le 13 juin 1887 et ensuite le 25 avril 1888.

**MOTIONS**

M. Champagne demande la production de toute correspondance échangée entre les contribuables de l'île de Montréal et le gouvernement au sujet de l'abolition des taxes et péages sur les chemins à barrière dans l'île de Montréal. Il dit qu'en faisant cette motion il s'est basé sur les discours prononcés par l'honorable Premier ministre au banquet du club national, il croit qu'il est urgent de faire disparaître les entraves que les privilèges de la cie propriétaire de ces chemins opposent au commerce et à la circulation dans les comtés avoisinants la ville de Montréal.

M. Mercier dit qu'il n'y a pas de correspondance spéciale à cela.

Le gouvernement est à la fois le propriétaire et le débiteur des obligations des compagnies de chemins à barrière. Il se demandait si l'état de choses actuel doit être maintenu, si nous ne devrions pas aviser aux moyens de dispenser les contribuables des comtés traversés par ces chemins à barrières de l'obligation de payer chaque fois qu'ils ont affaire à sortir de leurs cours. La chose est-elle possible ! C'est une question à étudier. La chose est-elle nécessaire ; Là-dessus, il ne saurait avoir le moindre doute. La question qui se présente est celle-ci ; Ne pourrions-nous pas profiter de l'état exceptionnellement avantageux du marché monétaire au moment actuel pour emprunter à 3½ pour cent le montant nécessaire pour racheter ces débetures qui portent 6 pour cent d'intérêt. Dans ce cas nous deviendrions propriétaire des che-

mins et il faudrait absolument qu'on pourvoie aux moyens de faire entretenir ces chemins d'une façon convenable par les intéressés sans qu'il soit besoin de l'intervention des municipalités.

On sait que si les municipalités étaient seules chargées de faire entretenir ces chemins l'entretien laisserait beaucoup à désirer. Il faudrait adopter des réglemeats ou des lois très sévères pour voir à l'entretien convenable de ces chemins.

M. Robertson et M. Casgrain prennent aussi part à la discussion et partagent l'opinion exprimée par le premier ministre touchant l'opportunité d'abolir les taxes de péage si la chose est possible ou du moins de les diminuer de beaucoup. La taxe énorme imposée sur le public voyageur du comté de Québec ne suffit même pas à payer l'intérêt sur les obligations des compagnies de chemins à barrières. Jugement a été rendu dans nos cours de justice à l'effet que le gouvernement provincial est responsable du paiement de cet intérêt.

A la demande de M. Mercier M. Champagne consent à ce que cette motion s'applique à toute la correspondance échangée relativement aux chemins à barrières de la province en général.

MM. Hall et Blanchet, Faucher de St Maurice, McShane, Desjardins, Picard et Boyer, prennent aussi part à la discussion.

La motion telle qu'amendée est alors adoptée.

M. Faucher de St Maurice.—Ordre de la chambre, correspondance échangée entre le comté de Nicolay et l'hon. M. Mercier à propos de manuscrits du maréchal de Levis.

M. Desjardins.—Ordre de la chambre, recettes et dépenses de la province pour les mois d'avril et mai 1888.

L'hon. M. Blanchet.—Ordre de la chambre. Etat des diverses sommes payées par la province depuis 1885.

M. Duplessis.—Adresse ; réclamation de M. McDonald.

M. Duplessis.—Adresse : pétition de droit de l'hon. Ths. McGreevy.

L'hon. M. Blanchet.—Ordre de la chambre : rapports d'inspection de J. B. Charleton.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

*Séance du soir.*

La chambre reprend le débat sur la motion suivante de M. Leblanc : Ordre de la chambre, copie des listes de paie dans tous les bureaux où le gouvernement à des employés depuis janvier 1887

M. Mercier prétend que cette motion est trop vague ; que la chambre n'a pas le pouvoir d'ordonner la production du relevé de cette nature qui ne pourrait être produit qu'en vertu d'une adresse au lieutenant-gouverneur en conseil.

L'opposition maintient que le relevé en question peut être produit en vertu d'un ordre de la chambre.

Out pris part au débat MM. Mercier, Leblanc, Gagnon, Casgrain et Taillon. L'Orateur réserve sa décision et la question est ajournée.

Le débat ajourné l'autre jour à cause de l'absence de M. McShane est maintenant repris sur la motion suivante de M. Casgrain ; "qu'il soit mis devant la chambre les documents écrits relatifs à l'achat et à la pose des gazeliers au nouveau palais de Justice de Québec.

Prentent par au débat : MM. Casgrais, McShane, Mercier, Taillon, et Flynn.

M. McShane nie qu'il ait dépensé un seul son de plus que la somme absolument requise pour l'ameublement du palais de justice.

M. Mercier déclare que M. McShane est sorti du ministère de son propre mouvement et malgré les demandes réitérées que lui a faites le premier ministre de conserver son portefeuille ; ceux qui ont prétendu que j'ai mis M. McShane à la porte connaissent bien peu les sentiments qui nous animent tous deux. Le député de

Montréal-Centre a fait preuve envers moi d'une fidélité qui a résisté à toutes les séductions de nos adversaires.

Une passe d'armes assez intéressante a eu lieu entre MM. Casgrain et McShane au sujet de cette question. La motion est adoptée.

L'hon M. Turcotte propose qu'il soit résolu que le lieutenant gouverneur a, même le montant perçu annuellement des salaires, émoluments et bénéfices pécuniaires quelconques attachés à leurs charges respectives, pourra assigner au protonotaire de la Cour Supérieure à Montréal, la somme de quatre mille piastre annuellement ; au greffier de la Cour de Circuit, dans la cité de Montréal, la somme de deux mille six cents piastres annuellement et au greffier de la Cour Supérieure siégeant en révision à Montréal la somme de deux mille six cents piastres annuellement.

La chambre se forme en comité général et le comité rapporte la résolution sans amendement.

L'article suivant est adopté sur division.

La chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions relatives à la nomination de deux magistrats de district devant s'occuper des affaires portées dans la cour de Circuit, pour le district de Montréal. l'hon. M. Turcotte.

Le comité rapporte ces résolutions sans amendement.

Le projet de loi intitulé acte pour amender les lois de l'instruction publique est lu une seconde fois.

La chambre s'ajourne à minuit et 35 minutes.

*Séance du 8 juin*

L'Orateur ouvre la séance à trois heures.

Les projets de loi suivants ont été présentés :

Acte amendant les articles 625 et 626 du code municipal, M. Faucher de St Maurice

Acte amendant l'acte des élections contestées de Québec. M. Flynn.

Acte constituant en une seule corporation municipale les Cantons de Guigues Duhamel et Laverlochère, dans le comté de Pontiac avec pouvoirs de constituer un conseil de comté. M. Poupore.

Motions du gouvernement.

L'hon. M. Mercier : Que le promoteur du bill No 24 : Charte de la compagnie des chemins de fer des comtés unis ne soit tenu de payer cette année qu'une partie du coût de ce bill.

L'hon. M. Mercier : Comité général lundi, pour prendre en considération certaine nomination d'un président du conseil exécutif.

L'hon M. Mercier propose que lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à midi.

La Chambre se forme en comité général pour examiner les résolutions suivantes :

Résolutions concernant le réglemeat du fonds des écoles élémentaires et d'autres questions en litige entre les provinces de Québec et Ontario.

Que les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, qui donnent aux provinces de Québec et Ontario conjointement, une certaine partie de l'actif de la ci devant province du Canada, et pourvoyant au mode de la partager, ont donné naissance à certaines questions encore pendantes entre les dites provinces et que leurs gouvernements sont désireux de les régler par voie d'arbitrage.

En conséquence il est résolu :

1. Que dans le but de régler d'une manière définitive et finale les dites questions, le lieutenant gouverneur en conseil de cette province pourra se joindre au gouvernement d'Ontario pour nommer trois arbitres à qui seront envoyées celle de ces questions que les deux gouvernements conviendront mutuellement de leur soumettre.

Que la manière de procéder et toutes questions dans cette arbitrage y compris la sentence finale des arbitres devront être décidés à la majorité d'entre eux.

Que les dits arbitres auront tous les pouvoirs que les lois de chacune de ces Provinces accordent aux arbitres dans les cas d'arbitrage entre particuliers.

Que la nomination de ces arbitres par arrêté en conseil et la sentence par écrit qu'il prononcera lieront la province.

Que la sentence arbitrale par écrit sera rendue dans les trois mois de la nomination de tels arbitres.

2 Que la part des frais d'arbitrage que la province de Québec aura à supporter sera payé à même le fond consolidé du revenu par mandat du Lieutenant Gouverneur émis sur le certificat du sous trésorier de la province,

Après quelques remarques de la part de MM. Shehyn, Robertson Mercier les résolutions sont adoptées.

La chambre se forme en comité sur le bil "No 5," acte pour amender les lois de l'instruction publique. L'hon M. Gagnon. Le comité fait son rapport et le projet de loi est lu, la troisième fois et passé.

Acte pour favoriser les constructions et les réparations des églises, presbytères et cimetières dans les nouvelles paroisses ou missions dans la province de Québec.—L'hon. M. Gagnon.

La discussion s'engage et MM. Taillon, Casgrain, et Gagnon y prennent part, à six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

*Séance du soir*

Les projets de loi qui suivent sont examinés en comité général, lus la troisième fois et adoptés.

Acte autorisant *The Standard Life Insurance Company* à poursuivre et à être poursuivie et à acquiescer et posséder des immeubles sous le nom de *The Standard Life Insurance Co.* M. Hall. Tel que modifié par le comité des bills privés.

Acte constituant en corporation l'Union St Joseph de Saint Hyacinthe. "Rapporté." L'hon. M. Mercier.

Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Portage du fort et de l'embranchement de Bristol, "Tel que modifié par le comité des chemins de fer.—M. Poupore.

Acte amendant la charte *The Oxford and Sulfure Co.*—L'hon. M. Robertson. "Rapporté."

Acte pour permettre à la Cie Canadienne de Caoutchouc de Montréal d'augmenter son capital.—M. Latontaine.

Seconde lecture du bill No 86, acte pour mieux définir le mode de sépulture, inhumation et exhumation.—L'hon. M. Gagnon.

La chambre s'ajourne à 9 hrs.

**NOTES POLITIQUES**

Les brefs viennent d'être émis pour les élections à la nouvelle législature des Territoires du Nord Ouest.

Dans les collèges électoraux échelonnés le long du chemin de fer, la nomination est fixée au 20 de ce mois, et le scrutin au 27.

Dans ceux de l'intérieur, Batoche, Prince-Albert, Edmonton, Kiniskino et Battleford, la nomination se fera le 23 et le scrutin le 30.

Le nouveau conseiller législatif, l'honorable Horace Archambault, est âgé de 31 ans, étant né à l'Assomption le 6 mars 1857. Il fut admis à la pratique d'avocat en 1878, est est l'un des membres de la société légale Archambault et Archambault, de Montréal. En 1881, il fut nommé par l'Université Laval professeur agrégé pour la faculté de droit, à Montréal, et en 1887, il fut appelé à la chaire de droit commercial et maritime, et reçu en même temps le titre de docteur en droit.

Le nouveau conseiller législatif est le beau-frère de l'honorable L. P. Pelletier, et ils sont les deux plus jeunes membres du conseil.

**Nouveau magistrat**

M. Raoul Dandurand, avocat de Montréal, vient d'être nommé magistrat de police à Montréal, à la place de son honneur le juge Dugas qui a obtenu un congé de trois mois.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
Municipalité de la paroisse  
de St-André d'Acton

A une assemblée générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-André d'Acton, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, en le village d'Acton Vale, lundi, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt huit, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Sont présents : Milton McDonald, Ecr., maire, et Mess. Antoine Coderre, Louis Marin, Napoléon Morel, Théodule Béchard et Joseph McClure, tous membres du dit conseil et formant un quorum sous la présidence du dit M. le Maire.

Sur motion de M. Joseph McClure, secondé par M. Napoléon Morel, il est unanimement résolu :

Que vu que l'Honorable Conseil Exécutif de la Province de Québec, par un ordre en Conseil, en date du vingt mars dernier, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, le vingt et un du même mois, a consenti à donner quittance et décharge au Township d'Acton, de sa dette au fonds consolidé d'emprunt municipal pour le Bas-Canada, provenant de l'emprunt fait par le Township d'Acton, le 17 juillet 1856, de la somme de vingt quatre mille piastres courant (\$24,000.00) et cela, pour et moyennant la somme de cinq mille piastres courant (\$5,000.00.)

Que vu que les diverses municipalités composant le Township d'Acton, nommément la municipalité de la paroisse de St-André d'Acton, se sont, le 24 février dernier, obligées de payer au gouvernement de cette province, la dite somme de cinq mille piastres, (\$5,000.00) et ce, sous un court délai,

Que vu que la part afférente à la dite municipalité de la paroisse de St-André d'Acton, dans la dite somme de cinq mille piastres (\$5,000.00), se monte à la somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins (\$1,246.20.)

Que vu que la corporation municipale de la paroisse de St-André d'Acton, n'a actuellement aucun argent à la caisse pour payer la dite somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins (\$1,246.20) et qu'il est tout à fait impossible dans le temps actuel, de payer la dite somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins, sans effectuer un emprunt sur le crédit de la dite corporation, qu'en conséquence, le règlement suivant soit fait, passé et adopté, savoir :

**RÈGLEMENT NUMÉRO TROIS (No 3)**

Art. 1er. Qu'un emprunt de la somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins (1,246.20) soit fait par le conseil municipal de la paroisse de St-André d'Acton, de Philibert Laflamme, Ecr., bourgeois de la paroisse de St-Hugues, ou de toutes autres personnes, remboursable dans un délai de quatre années, avec intérêt de six par cent par an, payable annuellement, et que M. le maire de la municipalité de la paroisse de St-André d'Acton, et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à faire le dit emprunt et à émettre leur billet pour la dite somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins, payable au dit Sieur Philibert Laflamme ou au porteur, dans l'espace de quatre années de la date de son émission, avec intérêt au taux de six par cent par an, payable annuellement.

Et pour le paiement à échéance du dit billet, qu'un fonds d'amortissement soit par les présentes créé et consistera dans la somme de vingt cinq pour cent par an, sur le dit montant de douze cent quarante six piastres et vingt centins (\$1246.20),

Que pour payer le dit fonds d'amortissement et intérêts soit et est par le présent imposée, de quinze centins dans le cent piastres, sur les propriétés imposables de cette municipalité, suivant le rôle d'évaluation en force en icelle.

Art. 2. Le présent règlement sera publié par le Secrétaire Tré-

sorier de ce conseil au désir de la loi.

Il est proposé par le conseiller Louis Marin, secondé par le conseiller Joseph McClure, et unanimement résolu.

Que le Secrétaire Trésorier de ce conseil soit autorisé et tenu de convoquer les élections municipales, propriétaires de cette municipalité, en assemblée publique le vingt neuf juin courant, dans l'endroit où le conseil tient ses séances, en le village d'Acton Vale, pour approuver ou désapprouver le règlement cidessus, et tenir un poll à cet effet.

(Signé.)

MILTON McDONALD  
Maire.

E. D. TETREAU,  
Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie)

E. D. TETREAU  
Secrétaire-Trésorier

du Conseil municipal de la paroisse de St-André d'Acton.

Je soussigné Ernest D. Tétreau, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St-André d'Acton, résidant à Acton Vale, certifie que la copie du règlement cidessus, est une copie conforme du règlement passé par ce conseil, à sa séance mensuelle du quatre juin courant, sous le numéro trois des règlements du dit conseil. Et en foi de quoi, j'ai signé les présentes à Acton Vale ce douzième jour du mois de juin mil huit cent quatre-vingt huit.

E. D. TETREAU  
Secrétaire-Trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
Municipalité de la paroisse  
de St-André d'Acton.

Aux Electeurs Municipaux, propriétaires de biens fonds de la municipalité de la paroisse de St-André d'Acton.

Avis public est par les présentes donné, par le soussigné, Ernest D. Tétreau, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St-André d'Acton, résidant en le village d'Acton-Vale, qu'une assemblée des Electeurs Municipaux propriétaires de cette municipalité, est par moi convoquée pour être tenue au lieu où le conseil tient ses séances, dans la bâtisse du marché, en le village d'Acton Vale, vendredi, le vingt-neuf juin courant à dix heures de l'avant midi, pour approuver ou désapprouver, le règlement Numéro trois (No 3) du conseil municipal de la dite paroisse de St-André d'Acton, passé à sa séance mensuelle du quatre juin courant, ordonnant l'emprunt d'une somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins, pour payer la part qu'est tenue de payer la dite Corporation, dans la somme de cinq mille piastres, qui a été acceptée par l'Exécutif de la province de Québec, en règlement de l'emprunt fait par le Township d'Acton, au fonds consolidé d'emprunt municipal pour le Bas Canada, le 17 juillet 1856, et qu'un poll y sera tenu à cet effet.

Donné à Acton Vale, ce douzième jour du mois de juin mil huit cent quatre vingt huit.

(Signé)

E. D. TETREAU,  
Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie)

E. D. TETREAU,  
Secrétaire-Trésorier.

**PROVINCE OF QUEBEC**  
Municipality of the Parish  
of St-André d'Acton

At a general and monthly sitting of the municipal council of the parish of St-André d'Acton, held at usual place and usual hour of the municipal council, in the village of Acton Vale, Monday, the fourth of June one thousand eight hundred and eighty eight, in conformity to the dispositions of the municipal Code of the Province of Québec,

Are present : Milton McDonald, Esq., mayor, and MM. Antoine Coderre, Louis Marin, Napoleon Morel, Théodule Béchard and Joseph McClure, all members of the said council and forming a quorum under the presidency of the said mayor.

On motion of M. Joseph McClure, seconded by M. Napoleon Morel, it is unanimously resolved :

That considering that the Executive Council of the province of Quebec, by an order in Council dated the twentieth of March last, approved by the Lieutenant Governor, the twenty first of the same month, consented to give acquittance and discharge to the township of Acton of its indebtedness to the municipal loan consolidated fund for Lower-Canada, proceeding from the loan made by the township of Acton, the 17th July 1856, of the sum of twenty four thousand dollars current money (\$24,000.00) and that, for the sum of five thousand dollars current money, (\$5,000.00.)

Considering that the different municipalities forming the township of Acton, namely the municipality of the parish of St-André d'Acton, have on the twenty fourth of February last bound themselves to pay to the government of this province the said sum of five thousand dollars (\$5,000.00) and that, at a short delay.

Considering that the share due by the said municipality of St-André d'Acton, in the said sum of five thousand dollars (\$5000.00) amounts to the sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20),

Considering that the municipal corporation of the parish of St-André d'Acton, has presently no money in cash to pay the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20) and that it is utterly impossible by this time to pay the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents without effecting a loan on the credit of the said corporation, that in consequence, the following by-law be made, passed and adopted to wit :

**BY-LAW NUMBER THREE (No 3)**

Art. 1st. That a loan of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20) be made by the municipal council of the parish of St-André d'Acton, from Philibert Laflamme, Esq., gentleman of the parish of St-Hugues or from any other persons, repayable in a delay of four years, with interest at six per cent per annum payable yearly, and that the mayor of the said municipality of St-André d'Acton and the secretary treasurer be authorized to contract the said loan and issue their note for the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents, payable to the said Philibert Laflamme or bearer, in the course of four years from the date of its emission, with interest at the rate of six per cent per annum payable annually.

And for the payment at maturity of said note, that a sinking fund be by these present created, and will consist in the sum of twenty five per cent per year on the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20.)

That to pay the said sinking fund and interest when due, an annual tax be and is by the present imposed of fifteen cents in the hundred dollars upon the the impossible properties of this municipality according to the role d'évaluation in force.

Art. 2nd. The present by-law will be published by the secretary treasurer of this council according to law.

It is proposed by the councillor Louis Marin, seconded by the councillor Joseph McClure and unanimously resolved, that the secretary treasurer of this council be authorized and obliged to call the municipal electors, property owners of this municipality, in a public meeting on the twenty ninth day of June instant, in the place where the council holds its sittings, in the village of Acton Vale, to approve or disapprove the above by-law and hold a poll to that effect.

(Signed)

MILTON McDONALD,  
Mayor.

E. D. TETREAU,  
Secr. Treas.

(True copy)

E. D. TETREAU,  
Secretary Treasurer

of the municipal council of the parish of St-André d'Acton. I, undersigned Ernest D. Tétreau, secretary treasurer of the municipal council of the parish of St-André d'Acton, residing at Acton Vale, certify that the copy of the above by-law is a true copy of the by-law passed by the council at its monthly sitting of the fourth of June instant, under number three of the by-laws of the said council.

In testimony whereof I have signed these present, at Acton Vale this twelfth day of the month of June one thousand eight hundred and eighty eight.

E. D. TETREAU,  
Secretary Treasurer.

**PROVINCE OF QUEBEC**  
Municipality of the Parish  
of St-André d'Acton

To the municipal electors, property owners of the municipality of the parish of St-André d'Acton.

**PUBLIC NOTICE**

is hereby given by the undersigned, Ernest D. Tétreau, Secretary treasurer of the municipal Council of the parish of St-André d'Acton, residing in the village of Acton Vale, that a meeting of the municipality is by me called to be held, in the place where the Council holds its sittings, in the market hall, in the village of Acton Vale, on Friday the twenty ninth day of June, instant, at ten o'clock in the forenoon to approve or disapprove the by-law number three (No 3) of the municipal Council of the said parish of St-André d'Acton passed at its monthly sitting of the fourth of June instant, ordering the loan of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents to pay the share which the said corporation is bound to pay in the sum of five thousand dollars, which has been accepted by the Executive of the Province of Québec, in settlement of the loan made by the township of Acton from the consolidated municipal loan fund for Lower Canada, the 17th of July 1856, and that a poll will be held to that effect.

Given at Acton Vale, this twelfth day of the month of June one thousand eight hundred and eighty eight.

(Signed)

E. D. TETREAU  
Sec. Treas.

(True copy)

E. D. TETREAU  
Secretary-Treasurer.

**CONSEIL-DE-VILLE.**

St-Hyacinthe, 8 juin 1888.

Présents : Son Honneur le maire G. C. Dessaulles, Ecr., et Messieurs les Conseillers Boivin, Côté, Mathieu, Morin, Nault, Palardey, Richer et Rouleau.

Les minutes des procédés de la dernière séance est lu et approuvée.

Une requête de M. Joseph Daviau, demandant la charge de crieur public pour la cité de St-Hyacinthe, est soumise, lue et laissée sur la table.

La requête de MM. Jos. Brodeur et autre, demandant la construction d'un canal d'égoût sur la rue St-Joseph, est soumise et référée au comité des chemins.

Une requête de MM. Noël Boucher et autres, demandant que la ruelle Renaud soit verbalisée et mise sous le contrôle de la corporation, est référée au comité des chemins.

La requête de M. Damase Girard, demandant à louer l'étal de boucher remis par M. Joseph Barbeau, est accordée.

M. Morin fait motion que la somme de \$30.00 soit mise à la disposition des commissaires d'école de cette ville, pour l'achat des livres qui doivent être distribués aux élèves de nos différentes institutions, comme marque d'encouragement.

Et le conseil s'ajourne à vendredi le 15 juin courant, à 8 hrs et demie du soir.

**Le Gouverneur General**

**Son arrivée à Montréal**

Lord Stanley de Preston est arrivé à Montréal, mardi dernier à 11 heures 3/4. Une foule nombreuse l'y attendait et a salué l'arrivée du nouveau Gouverneur-Général par de longs applaudissements.

Cent hommes appartenant au bataillon des Victoria Rifle et commandés par le capitaine Campbell, faisaient le service d'honneur à la gare. Une escorte de cavalerie, ayant à sa tête M. McArthur, commandant de l'escadron, a pris place derrière la voiture du nouveau titulaire jusqu'à son arrivée à l'Hotel-de-Ville.

Une adresse lui a été présentée par son Honneur le Maire.

**EN VILLE.**

**Sermon.**—Le Royd. Père Plessis, Dominicain, a accepté de donner le sermon de la St-Jean-Baptiste, le 10 juillet prochain.

**Pèlerinage.**—Le pèlerinage des citoyens de St-Hyacinthe à St-Anne de Beauré se fera le 29 juillet prochain. Le départ aura lieu à 5 hrs. P. M. à la gare du Pacifique, de St-Joseph jusqu'à Sorel ou les pèlerins prendront le bateau qui les conduira directement à Ste-Anne. Pour revenir le bateau laissera St-Anne le lendemain, dimanche à 5 hrs. P. M. les pèlerins seront de retour vers les 7 hrs. le lundi matin. Le prix du voyage aller et retour est de \$2.75. Billets en vente dans les librairies et à l'évêché pour se procurer des cabanes, il faut s'adresser à l'évêché, de nombre des billets est limité à 800.

**Requête.**—Une requête signée par un grand nombre de citoyens de cette ville a été envoyée à la législature de Québec le priant de ne pas prendre en considération les amendements à la charte de St-Hyacinthe, avant que tels amendements aient été soumis aux contribuables.

**Heureuse traversée.**—Nous sommes heureux d'apprendre que M. et Mme Louis Côté partis de St-Hyacinthe le 2 courant sont débarqués au Havre, dimanche dernier, après une heureuse traversée.

**Le Yacht.**—Il est probable que le nouveau yacht à vapeur qu'on est à construire actuellement pour St-Hyacinthe, sera lancé le 12 juillet prochain.

**Nomination.**—La Gazette du Canada de la semaine dernière contient la nomination de M. Eusèbe Morin comme juge-maire et celle de M. Aimé Gendron, avocat comme lieutenant de la Cie No 1 du 8ième Bataillon.

**Bureau d'Enregistrement de Bagot.**—Mr. Ernest D. Tétreau, notaire d'Acton Vale, vient d'être nommé registraire du comté de Bagot en remplacement de feu M. J. C. Bacheland. C'est une excellente nomination qui sera bien vue de tous.

**Kiosque.**—Les musiciens et le public se plaignent avec raison, du tapage que font les enfants qui se tiennent autour du Kiosque les soirs de musique, la police devrait y voir.

**Brillant Examen.**—Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Joseph Boivin a subi cette semaine, à Québec, ses examens pour le service civil, avec la plus grande distinction, et a obtenu un certificat de première classe.

**Judiciaire.**—C. A. Boivin, inspecteur du Revenu vs J. O. Dion curateur.

Le défendeur a été poursuivi par le demandeur, esqualité; pour avoir vendu par encan public, en sa qualité de curateur à la faillite de Langelier et Larivière, le fonds de magasin appartenant à cette société; et ce sans avoir obtenu une licence d'encanteur.

La cause fut plaidée devant V. B. Sicotte, écuyer magistrat, qui rendit, le 8 courant un jugement très élaboré, deboutant l'action.

MM. Desmarais et Beauregard pour le demandeur. MM. Pagnuolo Lussier et Gendron pour le défendeur.

**Choc Electrique.**—Vendredi dernier, sur le soir un des employés de la compagnie de Téléphone était occupé à enlever des fils servant au téléphone, lorsque ces fils ont touché ceux de la compagnie d'éclairage Royal Electric. Il recut un choc violent, qui faillit le faire tomber à la renverse.

Ce ne fut qu'en saisissant une branche d'arbre qui se trouvait sous sa main qu'il put se maintenir.

**Voyage.**—M. Rodolphe St. Germain de St-Hyacinthe, inspecteur de la Banque Jacques-Cartier, est allé à Québec, pour voir à la mise en opération de la nouvelle succursale de cette institution monétaire à St-Sauveur.

**Activité.**—Les matériaux devant servir à la construction du nouveau Yacht sont arrivés ces jours derniers. Il y a plusieurs ouvriers à l'œuvre et les travaux avancent rapidement. On espère le terminer pour le commencement du mois prochain.

**Industrie nouvelle.**—M. Couture, marchand de peinture, de cette ville est arrivé avant hier de New-York, où il était allé

avec M. L. P. Morin, pour acheter les machineries nécessaires à une manufacture de peinture, qu'ils doivent établir prochainement ici.

**Pique-nique.**—Mercredi dernier, les élèves de l'Académie Girouard ont profité du congé qui leur était accordé par les commissaires d'écoles, pour faire un pique-nique au rond Laframboise.

Inutile de dire qu'il s'en sont donné à cœur joie et qu'ils ont passé une journée agréable.

**Entreprise.**—Notre habile artiste, M. J. J. Rousseau, vient d'entreprendre les peintures et décorations de la nouvelle chapelle que les Révérendes Sœurs de la Présentation sont à faire construire, à St-Césaire près de leur couvent. Cette bâtisse aura 30 pieds de largeur par 94 pieds de longueur. Elle ne sera terminée que vers le milieu de novembre prochain.

Le coût de l'extérieur est de \$7,800; M. Alexis Petvin, de St-Césaire, en est l'entrepreneur.

**Bain forcé.**—Ces jours derniers, en traversant la rivière Yamaska, vis-à-vis la manufacture de MM. Aird et Cie, trois des hommes employés au posage du tuyau, qui doit fournir l'eau à plusieurs résidences du village de la Providence, ont été obligés de gagner la rive à la nage, l'embarcation ayant chaviré vers le milieu de la rivière. Le courant était tellement fort qu'ils n'ont pu atteindre que difficilement le rivage.

C'est un bain forcé il est vrai, mais c'est certainement le premier qui ait été pris à St-Hyacinthe cette année.

**Une bonne décision.**—Il paraît décidé qu'une lampe électrique sera placée bientôt au milieu du parc public. Le poteau auquel elle sera suspendue aura une centaine de pieds de hauteur.

**Cour de Circuit.**—La Cour de Circuit, pour le district de St-Hyacinthe, s'est ouverte hier matin, sous la présidence de M. le juge Tellier.

**Musique.**—Les morceaux de musique, joués par la Société Philharmonique de cette ville, au kiosque de la rue Girouard, jeudi dernier, étaient très jolis et des mieux exécutés. C'était le premier concert en plein air de la saison, aussi il y avait foule sur le boulevard et dans le parc public. La veillée a été des plus agréables.

**Pompe à incendie.**—Hier matin, on a fait fonctionner, sur la place du marché centre, notre pompe à incendie *Shelby*. Quelques personnes de Montréal, au nombre desquelles se trouvaient deux ou trois échelons, ont assisté à cette expérience. Ils étaient venus dans ce but, car il paraît que le conseil de ville de Montréal a l'intention d'acheter des pompes à incendie de ce genre, qui ont beaucoup plus de force que les autres et qui sont bien plus nouvelles. Ils ont été très satisfaits des résultats obtenus, et nous pouvons dire sans crainte qu'il y avait lieu de l'être.

**Pour Nashua.**—MM. R. E. Eontaine, président, et J. B. Blanchet, vice-président, de la Société St-Jean Baptiste de St-Hyacinthe, ont été nommés délégués à la convention de Nashua.

**Boulangerie nouvelle.**—M. Ed. Labonté, fils, vient d'ouvrir une nouvelle boulangerie au No 53 rue St Antoine, ancienne place Desormeau. M. Labonté est un jeune homme sage et laborieux, et ne peut manquer de réussir.

**Pour Québec.**—M. L. F. Morison est descendu à Québec lundi soir.

**Pension.**—Le président des états Unis vient d'approuver l'acte du congrès pourvoyant à ce que des pensions payées jusqu'à présent aux veuves des soldats de la guerre de la rébellion commenceront à la date de la mort de leurs maris.

**Bureau de Recrutement.**—Mr Eusebe morin, paie-maitre au 84<sup>ème</sup> Bataillon à généralement mis à la disposition des officiers des compagnies nos. 1 et 5 le magasin no. 128 rue cascades, comme Bureau de Recrutement. Ce Bureau sera ouvert tous les soirs de 7 heures à 9 hs.

**Nouvelles des Etats-Unis.**

**WOONSOCKET**  
Un canadien du nom de Joseph Verronneau qui était employé depuis quelque temps à la construction de la maison d'opéra, était à son ouvrage lundi dernier lorsque soudain, il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur d'environ 70 pieds, se fracturant la crâne sur le sol. La pauvre victime expira quelques minutes après l'accident. Il était âgé de 22 ans et non marié.

**Deces.**

En cette ville, le 12 juin courant, Dame Elphéghina Maynard, épouse de M. Arthur Lambert, à l'âge de 26 ans et 7 mois. Elle laisse un époux et un enfant.

A Upton, le 9 courant à l'âge de 31 ans et 6 mois, Marie Emma Chicoine, épouse de M. L. J. Kérouack, elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable.

A St-Charles, le 1er du courant, Dame Isala Millette, épouse de M. W. Guyon, à l'âge de 21 ans. Elle laisse un époux et deux enfants.

**NOTES SPÉCIALES.**

**Kid Polish.**—Est un vernis à chaussure de qualité supérieure. Avec chaque bouteille de 25 cts l'acheteur reçoit une cuillère d'argent, chez L. A. Guertin.

Les personnes qui ont besoin d'ouvrier en peinture, décoration, tapisserie, etc. feront bien de s'adresser à MM. Coderre et Beaunoyer, 10 rue William.

Bottes pour hommes et garçons. Ire qualité, au plus bas prix, chez L. A. Guertin.

Les Semelles en soie crue, vendues par L. A. Guertin, sont un préservatif contre les Rhumatisme, les Crampes et le froid aux pieds. Prix 25 cents la paire.

Chaussures en Kid pour dames et enfants, assortiment complet, au plus bas prix, chez L. A. Guertin.

Valises, sacs de voyage, en grande variété, aux prix les plus réduits, chez L. A. Guertin.

**STRICTEMENT UN SEUL PRIX GROS ET DÉTAIL.**

Il est strictement défendu au commis d'avoir plusieurs prix dans mon magasin; si la chose est arrivée dans le passé, elle ne se renouvellera plus. C'est à la demande du plus grand nombre de mes pratiques que j'ai adopté cette règle. Ainsi mesdames et messieurs si vous n'êtes pas décidés à acheter d'une maison où il n'y a rien qu'un prix, il serait inutile d'aller au magasin de chaussures chez A. DION, car dorénavant il n'y aura qu'un seul et bas prix.

M. DION vendra comme par le passé des chaussures de première valeur, et l'assortiment sera encore plus complet. Les grandes réparations faites à son magasin lui permettent de tenir toutes les lignes de chaussures sur une plus grande échelle. Inutile de vous dire que vous trouverez chez moi le plus grand assortiment de bottines ainsi que souliers des plus nouveaux, des plus élégants et des meilleurs. Une visite vous en convaincra. Toujours en face de la banque St-Hyacinthe.

A. DION, St-Hyacinthe

**Aux épiciers.**—Mess Gaucher et Telmoose épiciers en gros 242 244 246 rue St Paul, Montréal, viennent de recevoir directement, de Barbade, ex brigantin Gerda, la première cargaison de mélasse de l'année, premier choix.

**A sacrifice.**—Mlle Gauthier, modiste, No. 33 rue cascades, dont la santé est loin d'être bonne, a-t-elle décidé d'abandonner le commerce. En conséquence elle offre son assortiment à grand sacrifice.

**LA SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.**

Compagnie Centrale Transatlantique, ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les vapeurs de cette Compagnie, qui sont d'une grande vitesse, partiront tous les samedis de New-York pour le Havre de la jetée No. 2 de la Rivière du Nord, au pied de la rue Morton.

Les Billets seront vendus de St-Hyacinthe au Havre ou à Paris y compris chemins de fer ou autrement, au gré des voyageurs.

Pour informations ou Billets de passage ou le transport des marchandises.

S'adresser à M. A. CONNELL, No. 10, Rue St. Denis, St. Hyacinthe

**MANUEL**

DES Inspecteurs Municipaux

Et des Gardiens d'Enclos Publics En rapport avec le Code Civil et la JURISPRUDENCE, contenant de plus l'ANNÉE MUNICIPALE

Ou ce qui doit être fait dans les 12 mois de l'année.—Texte du C. M. tel qu'amendé.

Par J. A. CHAGNON, Avocat EN VENTE A SON BUREAU, No. 20 rue St Denis PRIX : 50 CENTIMS.

**HOP BITTERS.**  
(A Medicine, not a Drink.)  
CONTAINS HOPS, BUCHU, MANDRAKE, DANDELION.  
AND THE PUREST AND BEST MEDICAL QUALITIES OF ALL OTHER BITTERS.  
**THEY CURE**  
All Diseases of the Stomach, Bowels, Blood, Liver, Kidneys, and Urinary Organs, Nervousness, Sleeplessness and especially Female Complaints.  
**\$1000 IN GOLD.**  
Will be paid for a case they will not cure or help, or for anything impure or injurious found in them.  
Ask your druggist for Hop Bitters and try them before you sleep. Take no Other.  
D. I. C. is an absolute and irrefragable cure for Drunkenness, use of opium, tobacco and hashish.  
SEND FOR CIRCULAR.  
All above sold by druggists.  
Hop Bitters Mfg. Co., Rochester, N. Y., & Toronto, Ont.

**Un autre bon bargain**

On vient de recevoir 10 pièces de soie cheques—Garantie—à vendre à 35 cts la verge qui vaut certainement 75 cts voyez les avant qu'elles soient vendues.

**Nos Satins de Lyon**

- SATINS MORDORÉ
- SATINS UNIS
- SATINS BROCHÉS
- SATINS BARRÉS

Sont certainement les mieux assorties et les meilleurs marchés —de la ville—

**Soies! Soies!! Soies!!!**

- SOIE NOIR GROS GRAIN
- BRUNE
- OLIVE
- GRENAT
- MARON
- NAVY
- BLEU PALE

Nos Soies gros grain ont gagné leur bonne réputation—Toute Soie de 75 cts ou plus est garantie ne pas se couper.

Reçu un nouveau lot de Soie gros grain—très large à 80 cts.

**Broderies! Broderies!!**

Un des plus beaux assortiment de Broderies pour Robes d'été et de première communion.—Chances exceptionnelles pour fondre cette ligne

PARASOLS depuis 50c. à \$6

**MAGASIN ROUGE**

RUE ST. ANTOINE

(Vis-à-vis le Marché)

SAINT-HYACINTHE, QUÉ.



**COURSES A ST-PIE**

De grandes courses au trot auront lieu à St Pie les 4 et 5 juillet. Pour détails voir les programmes.

**COURSES A ST-HUGUES**

Les courses du village de St Hugues auront lieu le 25 et 26 juin courant.

**COURSES A ST-HILAIRE**

Grandes courses à St Hilaire Mardi et Mercredi 26 et 27 juin 1888.

**COURSES A ST-GUILLAUME**

Il y aura des courses au trot, au Ruiseau des chênes, sur le rond de M. A. Millette, les 3 et 4 juillet 1888. Montant des bourses \$375.

**Ferblantiers demandés**

Deux bons ouvriers ferblantiers couvreurs trouveront de l'emploi permanent et un bon salaire en s'adressant immédiatement à JOS. HÉBERT, Ferblantier, St Hyacinthe

**LEDOUX & CIE.,**

FABRICANTS DE

**Soda, Ginger Ale**

— ROOT BEER —

**Cidre Champagne, etc.**

CAVES D'EMBOUTEILLAGE DE BIERES ET PORTERS, —(EN GROS)—



DEPOT PRINCIPAL POUR LA VENTE EN GROS DE L'EAU MINÉRALE GAZÉE OU NATURELLE DES SOURCES DE LA PROVIDENCE.

—COIN DES—

Rues Mondor et William

ST-HYACINTHE, QUÉ.

Ls. BARBEAU,

à 15-5-88. GERANT.

**Dr. P. H. BERNIER**

RUE GIROUARD, (EN FACE DE LA CATHÉDRALE) SAINT-HYACINTHE

Pratiquera la médecine dans toutes ses branches à la ville et à la campagne, à toute heure du jour et de la nuit. En outre, ayant fait une étude spéciale de l'épilepsie, des maladies de la gorge, des poumons et de la peau, y compris les chancre, il s'occupera tout spécialement du traitement de ces différentes affections.

**Guide Commercial**

DE ST-HYACINTHE.

**AGENTS D'ASSURANCE :**

- F. Bartels 99 Cascades
- F. X. A. Boisseau 16 St-Denis
- G. H. Henshaw 120 Cascades
- J. O. Dion 9 St-Denis
- J. Nault, Bureau d'enregistrement
- N. J. Chaput, rue Rosalie

**AVOCATS :**

- Fontaine & St-Jacques 13 Girouard
- Desmarais & Beauregard 28 " "
- J. B. Blanchet 32 " "
- L. F. Morison 28 " "
- Beauchemin & Malette 24 " "
- De LaBruère & Gagnon 9 St Denis
- A. Bachand 22 " "
- J. A. Chagnon 20 " "
- Lussier & Gendron 11 " "

**BANQUES :**

- Banque de St-Hyacinthe 13 Cascades
- Banque Molson 105 " "
- Banque Jacques-Cartier 17 Girouard

**CAVE D'EMBOUTEILLAGE**

Ledoux & Cie Rue William

**COLLECTEUR**

Phi Duval, 14 Mondor

**CHAUSSURES (En Gros)**

- Ls. Coté & Prère 5 & 7 St. Antoine
- Ségnin, Lalime & Cie 1, 3, 5 et 7 Cascades
- J. Aird & Cie. 1 et 3 St. Hyacinthe

**CHAUSSURES (Détail)**

- L. N. Lussier 124 Cascades
- L. A. Guertin 89 " "
- A. Dion 80 " "
- V. Coté 56 St-Simon

**DENTISTES :**

- F. N. Trudeau 78 Mondor
- E. J. L. Ducloux 15 St-Denis

**CHAPELIERS :**

- F. X. Blanchet 42 St-François
- A. Lapalme 90 Cascades
- N. Martel 84 " "
- X. Marin 64 " "

**CHARBON, Etc.**

C. Rouleau 5 Laframboise

Bousquet et Benoit 17 Lafranboise

**FERBLANTIER, COUVREURS &c**

- J. Leduc 99 1/2 Cascades
- E. Lajoie 88 " "
- J. Hébert 141 " "
- I. Arpin 36 Concorde
- C. E. Brodeur 29 St Antoine

**FERRONNERIES & PEINTURES**

- P. Lapiere & cie. 122 Cascades
- J. A. Laporte 52 St Simon
- J. H. Morin 65 " "
- Jos Couture & cie 100 Cascades

**GRAINS, FLEURS, Etc.**

- C. Rouleau 5 Laframboise
- M. Bousquet 70 Mondor
- F. St. Jacques 35 St Antoine
- Jos Brodeur 29 Cascades
- Sarazin & Menard 142 Cascades
- N. Bernier & cie 10 et 12 Cascades

**GROCERIES :**

- Beauregard et Lapiere 48 Cascades
- L. G. Lalime 2 " "
- E. Reeves 128 " "
- Pagnuelo frères 118 " "
- F. H. Poitras 180 " "
- N. P. Viens 132 " "
- S. Bourgeois 38 St Antoine
- D. Dumaire 58 " "
- Dupré & Pion 19 " "
- H. Lagassé 42 St-François
- V. Marsereau 37 " "
- O. Brodeur 49 St-Simon
- Raymond Frères N.-D. St-Hyacinthe
- L. Hébert " "

**HUISSIERS :**

- J. Chagnon 48 Girouard
- H. Marchessault Providence
- N. J. Chaput Rosalie
- A. Bissonnet 46 St. Antoine

**HARDES FAITES**

- M. O. David & fils 45 St François
- M. O. David fils St Simon
- Mathieu frères 22 Cascades
- O. G. Clément 109 " "

**IMPRIMERIES**

- Le Courrier 58 Cascades
- L'Union 17 St Denis
- La Tribune 114 Cascades

**INSTRUMENTS ARATOIRES :**

- O. Chalifoux & fils N. D. St-Hyacinthe
- G. Bedard 2 St François
- M. Bousquet 70 Mondor

**LIBRAIRES**

- E. H. Richer 67 St Simon
- L. A. Choquette frère 140 Cascades

**MEUBLES**

- C. A. Simard 31 St Antoine
- J. N. Cadotte 32 et 38 Cascades

**MAGASINS GENERAL**

- S. Bourgeois 38 St Antoine
- Raymond & frere N. D. St-Hyacinthe
- Jos Brodeur 29, 37 et 43 Cascades
- L. G. Lalime 2 " "

**MAGASIN DE MODES**

- Mme F. X. Marin 64 Cascades
- Mme Laferrière 57 " "
- Mme N. Langelier 136 " "
- Mme M. Moison 67 " "
- Delle C. Gauthier 36 " "

**MEDECINS**

- Dr Eug St Jacques 13 St Denis
- Dr J. H. L. St Germain 71 Cascades
- Dr L. V. Benoit 50 St François
- Dr Turcot & Frère 30 St Hyacinthe
- Dr P. Frederic-Despars 74 Mondor
- Dr Emile St Jacques 148 Cascades
- Dr P. H. Bernier coin St-Hyacinthe et Girouard

Dr L. A. Beaudry 66 Mondor

**NOTAIRES**

- F. X. A. Boisseau 16 St Denis
- Bernier et Morin 32 Girouard
- J. M. Bordua 32 " "
- H. R. Blanchard 18 St Denis
- J. O. Guertin Hotel-de-ville
- R. Deschênes " "
- Jules St-Germain 24 Girouard
- J. M. Charbonneau 22 St Denis

**MARCHANDISES SECHES**

- Bergeron & frère 63 St Simon
- Brousseau frères 47 St François
- G. Daigneau 102 Cascades
- Ls. Marier 62 " "
- R. St Jacques 104 " "
- N. G. Leduc 110 " "
- N. Plante 66 " "
- Mme Ls. Gagnon 45 " "
- Mme L. V. Sicotte 96 " "
- H. Levi 40 St Antoine

**ORGUES D'EGLISES**

Casavant frères, Girouard près du Séminaire

Eus Brodeur 34 Ste Anne

**APPAREILS DE CHAUFFAGE**

- A. Blondin 148 Cascades
- J. Leduc 99 1/2 " "
- C. E. Brodeur 29 St Antoine

**ORFÈVRES**

- E. Lamarche 116 Cascades
- F. X. Durocher 57 " "
- L. Beaudry 36 St François
- J. A. Morin 49 " "

**PORTES, CHASSIS, Etc**

- L. P. Morin 1 St Antoine
- Paquette & Godbout 30 William

**PHARMACIENS**

- Dr Eug St Jacques 13 St Denis
- Dr J. H. L. St Germain 71 Cascades
- Dr L. V. Benoit 50 St François

**PIANOS et ORGUES de SALON**

- A. Denis 114 Cascades
- TABACS, CIGARS, Etc
- Charland et Pariseau 43 St François
- F. D. Renaud 59 Cascades

**VETERINAIRES**

- A. Beauchamp 25 Laframboise
- J. Therrien St François

**VOITURIERS**

- Choquette et Frère 46 Cascades
- J. Larivière 1 St Dominique
- C. Cormier 7 William
- T. Noel 6 " "

**JOSEPH LEDUC FERBLANTIER**

**Plombier & Couvreur**

RUE CASCADES

Vis-à-vis chez MM. Pagnuelo Frères

**ST-HYACINTHE**

Couverture en Ferblanc, Couvertures en Ardoises, Couvertures en Tôle galvanisée, Couvertures en Bardeau Métallique. Seul agent pour le Bardeau Métallique.

**OUVRAGE GARANTI**

PRIX MODÉRÉS.

**Dr. L. A. BEAUDRY**

REGIS CHENETTE J. B. BOULAY  
**Chenette & Boulay**  
 COMMERÇANTS DE  
**GRAINS, FLEUR, MOULÉE, &c**  
 Aussi : INSTRUMENTS AGRICOLES,  
**PIN, BARDEAUX,**  
**CLABOARDS,**  
**LAITES, ETC.**  
 (Ancienne place le Jos. PAQUETTE)  
**SAINTE-MADELEINE, QUE.**  
 On paie le plus haut prix pour toutes  
 espèces de grains.

**F.X. BERTRAND**  
 MACHINISTE  
**ET FONDEUR**  
 ST-HYACINTHE, QUE.

Manufacturier d'Engins à Vapeur, Mouve-  
 ments de Moulins de toutes sortes,  
 Roues à l'eau sur un nouveau syst.  
 Moulins à Bardeaux d'après une nouvelle  
 Patente Etc., Etc., Etc.

**Restaurant du Lion d'Or**  
 30, RUE CASCADES  
 ST-HYACINTHE

John Frechette, propriétaire

Lunch à toute heure  
 RAFRAICHISSEMENTS

**TABACS, CIGARS,**  
 —CIGARETTES—

**Fruits de Toutes Sortes.**  
 Les clients sont servis avec promptitude  
 et la plus grande politesse.  
 a 15-8-88. JOHN FRECHETTE

**Magasin de Peintures,**  
 ETC., ETC., ETC.

**Jos. COUTURE & Cie,**  
 VIENT D'OUVRIR  
 A St-Hyacinthe, dans le local ci-devant  
 occupé par le magasin de

Mr. F. X. MARIN  
**No. 100, Rue Cascades**  
 (Vis-à-vis le Marché)

UN MAGASIN DE PEINTURES  
 DE LA MANUFACTURE DE

**M. R. DUFRESNE**  
 DE BEDFORD, QUE.  
 —A VE: UN ASSORTIMENT COMPLET—

**D'Huiles, Vernis, Terrebenline**  
**Vitres, Etc., Etc.**  
 Et le célèbre

**BLANC de PLOMB PACIFIC BRAND**

— AUSSI : —  
**TAPISSERIES**

Rideaux, Blanchissoirs,  
 • Pinceaux et Matériaux  
 Pour Peintres  
 Et Artistes, Etc.  
 Une visite est sollicitée.

**Clément Rouleau**

COMMERÇANT DE  
**Grains, Farines, Moulee, Son,**  
 GRU. ETC., ETC.  
 CHARBON,

**HUILE DE CHARBON**  
 (EN GROS)

Aussi : Cotons a Fromage et  
 tous articles nécessaires aux Fro-  
 magers.

**5 Rue Laframboise**  
**ST-HYACINTHE.**

On paie le plus haut prix pour  
 Grains de toutes sortes.

**L. E. BACHAND**  
**Libraire - Importateur**  
 ST-CESAIRE, QUE.

GRAND ASSORTIMENT  
 DE

**Tapisseries Nouvelles**

DANS TOUS LES PRIX  
**PATRONS ET COULEURS VARIÉS.**

Livres Classiques, de Littérature, de Piét  
 et pour distribution de prix.

Papeterie, Imagerie, Articles de Fantai-  
 sie, Objets de Piété, Fourniture de Classes  
 et de Bureaux, Moulures, Cadres, Chro-  
 mos, Etc., Etc., etc.

**Coderre & Beauvoyer**  
 PEINTRES  
  
 PEINTRES

**TAPISSIERS**  
 ET DECORATEURS

**No. 10, Rue William**  
**St-Hyacinthe, Qué.**

Se chargent de la peinture et décoration  
 d'Eglises, Maisons privées (extérieur et in-  
 térieur).—Voleurs, Enseignes, en Noir, Or  
 ou Couleurs, Etc., Etc., à Prix Modérés.

**E. LAMARCHE**  
  
**Horloger & Bijoutier**  
 116 RUE CASCADES

Place du Marché.—St-Hyacinthe.

ASSORTIMENT COMPLET DE  
**MONTRÉS**

De Manufacture Américaine & Suisse,  
**HORLOGES, BIJOUX, ETC.**

Argenteries des meilleures  
 Maisons Américaines.  
 Réparations faites avec soin et promptitude  
**TOUT OUVRAGE GARANTI.**

Spécialité : Lunettes en Or, Argent,  
 Nickel et Acier.

**Engins et Bouilloires**  
 DE

**E. LEONARD & Sons**  
 Depuis 3 forces jusqu'à 100  
**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

Conditions de paiement faciles.

SPÉCIALITÉ d'Engins et Bouilloires  
 pour Fromageries, Imprimeries, Facto-  
 ries, etc.

N. B.—On peut voir un des Engins ci-  
 dessus en opération à l'Imprimerie de "La  
 Tribune."

**G. H. HENSHAW, Jr.**  
 AGENT D'ASSURANCE,

Comptable, Auditeur &c.  
 Bureau - 120, RUE CASCADES,  
 Bâtisse Pagnuelo frères. St-Hyacinthe, Qué.

**SUR LA VIE :**  
 LA CIE. D'ASSURANCE MUTUELLE  
 DE NEW-YORK.

Actif : .....\$118,000,000

**CONTRE LE FEU :**  
 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLAS  
 Etablie en - 1808.

**CONTRE les ACCIDENTS :**  
 LA MANUFACTURER'S  
 DE TORONTO, (Sir J. A. McDonald, Prés.)

**H. Gaboriault**  
 MANUFACTURIER DE

**MEUBLES**  
 PORTES CHASSIS,

Et tous ouvrages en bois  
 Moulures de toutes Sortes,  
 Etc. Etc., Etc.

**ACTON VALE, QUE.**

M. Hilaire Gaboriault sollicite l'encou-  
 rageant du public en général, et entre-  
 prendra la construction de toutes sortes de  
 bâtisses

—A PRIX MODÉRÉS.—

**Bois de Chauffage.**

On demande 50 Cordes de bois de chauf-  
 fage, pruche ou épinette. S'adresser à ce  
 bureau.

**COMMERCE**  
 PRIX PAYÉS POUR LES GRAINS PAR LES  
 COMMERÇANTS

Blé par minot.....	\$0 85 à 0 90
Pois.....	0 75 à 0 80
Avoine.....	0 45 à 0 50
Orge.....	0 50 à 0 65
Sarazin.....	0 55 à 0 60
Blé d'Inde.....	0 70 à 0 80
Graine de lin.....	0 90 à 0 00
Graine de mil.....	3 00 à 3 50

**MARCHE DE ST. HYACINTHE**

Porc frais, par lb.....	0 08 à 0 10
Lard salé.....	0 10 à 0 12
Bœuf.....	0 05 à 0 10
Lard, par 100 lbs.....	5 00 à 7 00
Bœuf.....	4 00 à 7 00
Mouton, par quartier.....	0 50 à 1 00
Veau.....	0 50 à 1 00
Dindes, par couple.....	1 50 à 2 00
Oies.....	0 00 à 0 00
Poules.....	0 40 à 0 50
Poulets.....	0 30 à 0 40
Canaris.....	0 50 à 1 50
Pigeons.....	0 00 à 0 00
Pardrix.....	0 00 à 0 00
Œufs frais par doz.....	0 14 à 0 16
Beurre en tinette, par lb.....	0 18 à 0 20
Beurre frais.....	0 20 à 0 25
Beurre salé.....	0 25 à 0 23
Saindoux, par lb.....	0 12 à 0 14
Sucre d'érable, par lb.....	0 10 à 0 12
Sirop, par gallon.....	0 80 à 1 00
Miel, par lb.....	0 10 à 0 15
Oignons, par minot.....	0 90 à 1 00
Fèves.....	1 50 à 1 75
Patates.....	0 60 à 0 70
Choux, pièce.....	0 05 à 0 10
Melons.....	0 00 à 0 00
Tabac, par lb.....	0 10 à 0 15
Céleri, la doz.....	0 20 à 0 25
Foin, par 100 bottes.....	5 00 à 7 00
Paille.....	2 00 à 2 50
Bois franc et sec, la corde.....	5 00 à 6 00
Pommes, au quart.....	2 50 à 3 00
„ quart de minot.....	0 25 à 0 30
Peaux de vache, par livre.....	0 05 à 0 06
„ de mouton.....	0 40 à 0 50
„ de veaux.....	0 60 à 0 70
Laine brute, par lb.....	0 30 à 0 35
„ filée.....	0 65 à 0 75

**PRIX COURANT EN GROS**  
 Marché de Montréal.

**GRAINES DE SÈNENCES**

Trèfle blanc, par lb.....	0 18 0 20
„ rouge, par 60 livres.....	5 50 6 00
Graines de mil, par 45 lbs.....	3 25 3 50
Blé de semence, par 60 lbs.....	1 15 1 30
Orge de semence, par 48 lbs.....	0 95 1 00
Fèves, gr. anglaises, par lb.....	0 20 0 25
Graines de fèves, par lb.....	0 15 0 20
„ betteraves par lb.....	0 20 0 25
„ fr. par lb.....	0 40 0 75
Choux, graines françaises, p. oz.....	0 15 0 20
„ américaines, p. oz.....	0 20 0 25
Graines de carottes, par lb.....	0 60 1 25
Choux-fleurs, gr. franc. p. oz.....	0 15 0 20
Graines de céleri, par oz.....	0 15 0 20
„ concombre, p. oz.....	0 10 0 40
„ laitue, p. oz.....	0 15 0 20
oignons, p. lb.....	1 50 2 50
Oignons, graines françaises p. lb.....	1 00 0 00
Graines de radis, p. lb.....	0 30 0 75
„ tomates, p. oz.....	0 20 0 50
„ navets, p. lb.....	0 16 0 25

Toujours à l'Ancienne Place  
 122  
 RUE CASCADES



**L. N. LUSSIER & Cie.**  
 CHAUSSURES  
 Françaises, Anglaises  
 ET AMÉRICAINES  
**EN GRANDE VARIÉTÉ**

Notre assortiment est complètement neuf  
 et a été acheté dans des prix qui nous per-  
 mettent de vendre à des conditions plus  
 avantageuses que jamais pour la pratique.

— SPÉCIALITÉ : —  
 Chaussures sur mesure à 24 heures d'avis  
 Aussi : Sacs de Voyage, Portemanteaux, et

**L. V. BENOIT**  
 Médecin Pharmacien

No. 30 Rue St-François,  
 Place du Marché, St-Hyacinthe.

**Pharmacie de 1re Classe**

Constamment en mains un assortiment  
 — complet de —

**Médecines Patentées**  
 DE TOUTES SORTES  
**DROGUES, SAVONS**

Parfums, Teintures, Articles  
 de Toilette, Etc.  
 Aussi : Les célèbres Lunettes de LAZARUS.

Le Dr. BENOIT, pratique à la ville et à la  
 campagne, et sera visible à sa Pharmacie de  
 7 hrs. A. M. à 9 hrs P. M. et la nuit à sa  
 résidence Rue Grouard, ancienne rési-  
 dence de M. E. BERNIER, Ecr.

**Le Grand - Tronc.**  
 ALLANT A MONTREAL.

Passagers.	Passager.	Local.	Express.	Méle.
A.M.	A. M.	A.M.	P.M.	P.M.
St-Hyacinthe.....	4 07 10 28	7 14 6 50	1 03	
St-Madeleine.....	10 45 7 35	4 25		
St-Hilaire.....	4 48 10 58	7 50 7 22	1 55	
Bolœil.....	4 53 11 01	7 54 7 27	5 00	
St-Lambert.....	5 40 11 50	8 30 7 55	6 05	
Montreal.....	6 00 11 50	8 50 8 15	6 35	

ALLANT A RICHMOND.

Méle.	Express.	Passagers.	Local.	Passagers.
A.M.	A. M.	P.M.	P.M.	P.M.
Montreal.....	6 45 8 00	3 15 5 20	10 15	
St-Lambert.....	7 30 8 20	3 55 4 10	10 40	
Bolœil.....	8 45 8 59	4 10 6 13	11 29	
St-Hilaire.....	8 48 9 02	4 13 6 16	11 23	
St-Madeleine.....	8 55.....	4 28 6 29.....		
St-Hyacinthe.....	9 10 9 30	4 44 6 45	11 50	

**LE PACIFIC CANADIEN, —**  
 (South Eastern.)

Depuis le 1 Janvier 1888.—Les trains  
 laissent St-Hyacinthe comme suit :

ALLANT AU SUD ET A L'EST.  
 10.45 A. M. Train méle de Sorel, St.  
 Guillaume à West-Farnham, Stanbridge,  
 Bedford et Montréal.

5.05 P. M. Train Passagers de Sorel à  
 West-Farnham, Stanbridge, St-Jean et  
 Montréal et les Stations intermédiaires, fai-  
 sant connection à West-Farnham.—aussi  
 avec le train local pour Newport, Spring-  
 field et tous les endroits sur la Rivière Con-  
 necticut, Boston et tous les endroits de la  
 Nouvelle-Angleterre.

ALLANT AU NORD ET A L'OUEST.  
 10.13 A. M. Train Passagers pour Sor-  
 rel et les Stations intermédiaires—fait con-  
 nection à West-Farnham avec les trains  
 venant de Boston, Springfield et tous les  
 endroits de la Rivière Connecticut et de la  
 Nouvelle-Angleterre.

4.35 P. M. Train méle de West-Farn-  
 ham pour Sorel et Stations intermédiaires,  
 faisant connection à West-Farnham avec  
 les trains venant de Stanbridge, Longueuil  
 et Richford.

T. A. MACKINNON,  
 Surintendant-Général.

**AL BON MARCHÉ.**

**Bergeron & Frere**

IMPORTATEURS DE  
**Marchandises Seches**

ET NOUVEAUTÉS  
 Françaises, Anglaises  
 ET AMÉRICAINES

63, RUE ST. SIMON  
 En face du Marché.

**EN GROS ET EN DETAIL**  
 Un seul Prix, Pas de Crédit

Constamment en mains la plus grande  
 variété de Marchandises les plus nouvelles  
 toujours directement des meilleurs manu-  
 facturiers et vendues à Prix Très Bas.

Le meilleur de première classe, est atten-  
 dable au magasin.  
 Une méthode d'expérience fait aussi par-  
 tie de l'établissement.

C'est pour ces raisons que le public doit  
 Patroniser le Grand Magasin du  
**BON MARCHÉ.**

Certain qu'il ne rencontrera nulle part ail-  
 leurs autant de garanties et d'avantages.

**LINIMENT MAGIQUE**

Employé avec succès innumé-  
 rables et répétés contre les mala-  
 dies suivantes :

EPARVINS, SUIROS, ENTORSES,  
 GONFLEMENTS et toutes Tu-  
 MEURS MOLESSES et OSSEUSES.

Les personnes dont les noms suivent en attestent les bons  
 résultats :

Honoré Gagnon, Union ; J. B. Gingras, St-Jean-Baptiste ; Olivier Lassalle, St-  
 Guillaume ; Azarie Bienvenu, St-Hyacinthe, (Gr. Itang) ; Aimé Lamonde, St-  
 Rosalie, et beaucoup d'autres.

A Vendre à la Pharmacie Centrale de  
**EUGENE ST. JACQUES.**—Rue St-Denis.

**LINIMENT MAGIQUE**

**Sam. Bourgeois**  
 Magasin Gneral  
 38 et 39 RUE ST-ANTOINE

PLACE DU MARCHÉ  
**ST-HYACINTHE, QUE.**

MAISON TRÈS RECOMMANDABLE  
 POUR LES

EPICERIES, PROVISIONS,  
 FERRONNERIES,  
 VINS, LIQUEURS, PEINTURES  
 FAIENCES, VERRERIES,  
 HUILES, CHAUX,  
 PLATRE, ETC., ETC.

Et son assortiment varié et choisi de  
**MARCHANDISES SÈCHES**

ET DE NOUVEAUTÉS.  
 Agent pour les Célèbres Machines à  
 Condre "WHITE."

**J. A. CHAGNON**  
 AVOCAT,

No 20, RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE, QUE.



**IMPRIMERIE**

— DE —  
**LA TRIBUNE**

114, Rue CASCADES

Vis-à-vis le Marché.

ON EXECUTE

A CET ÉTABLISSEMENT

**IMPRESSIONS**

DE TOUTES SORTES

**En Noir et en Couleurs.**

Circulaires,

Programmes,

Affiches,

Mémemorandums,

Entetes de Compte,

Livres,

Pamphlets,

Lettres funéraires,  
 &c., &c., &c.

Une attention spéciale sera donnée aux  
 commandes reçues par la malle.

LA TRIBUNE, journal Hebdomadaire,  
 est publiée et imprimée par A. DENIS,  
 Bureau de publication et Imprimerie : 114,  
 Rue Cascades, Cité de St-Hyacinthe.